



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CLE MARDI 2 JUILLET 2024

Lieu : Sainte-Marie-de-Gosse (salle du conseil de la mairie) / visioconférence

Pièces jointes : diaporama de séance

Présents :

Monsieur Damien DELAVOIE, Président de la CLE Adour aval, Institution Adour

Madame Geneviève DULIN, Vice-Présidente de la CLE Adour aval, syndicat mixte du bas Adour maritime

Monsieur Raymond POUYANNÉ, syndicat mixte du bas Adour maritime

Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans

Monsieur Francis BETBEDER, communauté de commune Maremne Adour Côte-Sud

Madame Valérie BRÉTHOUS, pays Adour Landes océanes

Monsieur Thierry AIMÉ, SCoT Pays Basque et Seignanx

Monsieur Christophe RAMBEAU, agence de l'eau Adour-Garonne

Monsieur Jean-Joseph GATELIER, association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels du bassin de l'Adour et des versants côtiers

Monsieur Pierre CASSOU, fédération des chasseurs des Landes

Monsieur Mickaël LESBATS, fédération des chasseurs des Landes (services)

Monsieur Jean NAUSSY, association consommation, logement et cadre de vie

Madame Paula GUILLET, Département des Landes (services)

En visioconférence :

Madame Valérie DECQUEKER, communauté d'agglomération Pays Basque

Madame Audrey LEFRANÇOIS, communauté d'agglomération Pays Basque (services)

Monsieur Luc DE MONSABERT, syndicat d'équipement des communes des Landes

Monsieur Guillaume CROS, syndicat d'équipement des communes des Landes (services)

Madame Pantxika LABROUCHE, office de tourisme et de loisirs d'Anglet

Madame Kathleen GUIRAUD, Département des Pyrénées-Atlantiques (services)

Monsieur Alban SENEGAS, syndicat mixte Irrigadour

Monsieur Philippe LASSALLE, DDTM 40

Madame Marie-Gabrielle MOUNEYRES, DDTM 40

Monsieur Didier LUCCHINI, agence régionale de santé

Monsieur Guillaume GIZON, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Présents non membres de la CLE :

Monsieur Maxime DESCAMPS, Institution Adour, animateur du SAGE Adour aval

Madame Marie BAREILLE, Institution Adour, responsable du service gestion intégrée

Excusés :

Monsieur Régis GELEZ, Vice-Président de la CLE Adour aval, syndicat EMMA

Monsieur Henri BEDAT, conseil départemental des Landes

Madame Éliane AIZPURU, communauté d'agglomération Pays Basque

Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Institution Adour

Monsieur Bernard DULAU, association Anglet Vert Océan

Madame Cyrielle DUCROT, DDTM 64

Préparation et déroulé de la séance

La consultation pour l'attribution du marché de l'étude de détermination des linéaires de l'aire d'alimentation des captages d'Orist dont il est question lors de cette réunion a été lancée le 3 mai 2024. Le marché n'ayant pas encore été attribué en raison d'un ajustement budgétaire, le prestataire en charge de la réalisation de l'étude n'interviendra pas lors de cette CLE comme cela était initialement prévu. Le rapport de l'étude sur les flux de nutriments dans le bassin de l'Adour est disponible sur le site internet de l'Institution Adour ; l'information a été transmise aux membres de la CLE avant la séance.

Monsieur DELAVOIE ouvre la séance et expose l'ordre du jour. Maxime DESCAMPS présente les dossiers et études en cours du SAGE Adour aval et soumet le bilan d'activité 2023 du SAGE à validation selon le déroulement prévu par l'ordre du jour. Chaque présentation donne lieu à des questions, échanges et discussions.

Synthèse des discussions

➤ Étude de détermination des fossés et des cours d'eau de l'AAC d'Orist

L'objectif de l'étude est d'améliorer et d'affiner la connaissance du réseau hydrographique de l'AAC d'Orist en identifiant de façon précise les linéaires qui doivent être classés comme cours d'eau et ceux devant être classés comme fossés, et ce, afin de permettre l'application concrète de la règle 1 du SAGE qui prévoit la mise en place de bandes tampon d'un mètre minimum le long des fossés et de cinq mètres minimum le long des cours d'eau. Ainsi, le prestataire choisi devra réaliser une cartographie exhaustive des fossés et des cours de l'AAC afin qu'ils puissent tous être référencés. Il devra également approcher de façon simple la contribution des fossés au réseau hydrographique et, par voie de conséquence, aux eaux captées. Une concertation avec la profession agricole est prévue pendant tout le déroulé de l'étude.

Monsieur POUYANNÉ s'interroge sur les modalités d'entretien des bandes tampon d'un mètre le long des fossés. Cette largeur ne lui apparaît pas suffisante pour gérer efficacement une zone non-cultivée. Monsieur LESCOUTE pose également la question du coût financier de la mise en place de ces mesures par les agriculteurs concernés. L'animateur du SAGE Adour aval précise que la règle 1 du SAGE stipule que la largeur des bandes tampons à appliquer le long des fossés est de 1 mètre *minimum*. Quant au coût de l'application de la règle pour les agriculteurs, il précise que cet aspect a été discuté avec l'animatrice captage du syndicat EMMA, qui sera associée à cette étude, et qu'il a été décidé qu'il était plus pertinent d'inclure ce volet dans une étude ultérieure en lien avec le PAT d'Orist ou dans des mesures en lien avec celui-ci. La question sera abordée lors de la réunion d'information à destination des agriculteurs. Il rappelle également que cette règle est applicable depuis l'approbation du SAGE en 2022.

Monsieur LESBATS (fédération des chasseurs des Landes) demande pourquoi l'Institution Adour porte cette étude puisque c'est normalement à la DDTM de réaliser le classement des fossés et des cours d'eau. Monsieur LASSALLE (DDTM 40) apporte des précisions quant à l'évolution de la réglementation et rappelle que tous les linéaires du département des Landes ne sont pas expertisés. Il y a environ 18 000 km de linéaires hydrographiques identifiés sur le département des Landes et seulement un tiers a pu être expertisé. Il n'est donc pas possible, faute de temps et de moyen, pour la DDTM 40 d'enquêter tous les linéaires de façon exhaustive. Les expertises se font au cas par cas en fonction des différents retours des acteurs du territoire et s'appuient sur des guides méthodologiques précis. Monsieur LESCOUTE s'interroge sur les critères de détermination appliqués pour différencier les fossés des cours car il estime que la distinction n'est pas si compliquée à opérer. Monsieur LASSALLE (DDTM 40) répond que le cours d'eau se caractérise par une alimentation par une source en plus des seules précipitations et qu'*a priori*, ce dernier présente un écoulement permanent. À ce titre un cours d'eau abrite également la vie.

L'animateur du SAGE rappelle que le prestataire choisi basera sa méthodologie d'expertise sur celle de la DDTM 40 afin que les résultats de l'étude puissent être intégrés à la cartographie départementale. Madame BAREILLE précise qu'il sera possible, pour les membres de la CLE qui le souhaitent, d'assister à l'expertise de terrain que réalisera le prestataire une fois que celui-ci aura établi son calendrier.



➤ Restitution de l'étude sur les flux de nutriments

Cette étude a été menée sur deux échelles de travail :

- à l'échelle du bassin versant de l'Adour où les contributions des principaux affluents de l'Adour en terme de flux d'azote et de phosphore apportés ont été approchés. Le Luy, la Midouze ainsi que les gaves de Pau et d'Oloron sont les cours d'eau les plus contributeurs aux flux de nutriments parmi les affluents étudiés. Il apparaît que plus les concentrations en nutriments sont fortes, plus les flux sont importants, de même, plus les débits sont élevés, plus les flux le sont également.
- à l'échelle du SAGE Adour aval où les rejets d'azote et de phosphore de certaines activités anthropiques (assainissement collectif et non collectif, agriculture et industrie) ont été étudiés et comparés dans la mesure du possible et des données disponibles. Il ressort de cette étude que ce sont l'assainissement collectif et l'agriculture qui sont les deux activités les plus contributrices aux flux de nutriments dans le périmètre du SAGE Adour aval parmi celles étudiées.

Les chiffres et résultats présentés dans ce rapport n'ont pas vocation à l'exhaustivité ni à l'exactitude absolue mais constituent une première approche qui permet de comparer des ordres de grandeur afin de donner une idée de l'origine et de l'importance des flux sur le territoire.

Monsieur POUYANNÉ remarque que les chiffres présentés pour les flux des principaux affluents du bassin versant de l'Adour dépendent fortement des épisodes météorologiques et peuvent varier sur des années de fortes pluies. L'animateur du SAGE répond qu'en effet, l'approche globale choisie en raison du manque de données fines, lisse les phénomènes saisonniers et ne prend pas en compte les années où la météorologie est exceptionnelle puisque les chiffres sur lesquels se basent ces estimations sont le percentile 90 des concentrations d'azote et de phosphore sur les trois dernières années ainsi que le débit moyen annuel lissé sur les trois dernières années également.

Concernant les chiffres présentés pour les flux de nutriments exportés depuis les parcelles agricoles vers les eaux, messieurs LESCOUTE, POUYANNÉ et BETBEDER se demandent si les différentes pratiques culturales et notamment l'implantation de cultures intermédiaires piège à nitrate (CIPAN) ont été prises en compte dans ces estimations. L'animateur du SAGE précise que l'export des nutriments des parcelles agricoles vers les eaux dépend de beaucoup de facteurs (nature des sols, pente, pluviométrie, ...) et que l'étude sur laquelle ce présent travail s'est appuyé donne une fourchette assez large pour approcher des ordres de grandeur afin de tenir compte, autant que faire se peut, de tous ces paramètres. Monsieur LESCOUTE ajoute qu'il serait intéressant d'affiner ces chiffres en se basant sur des données locales.

Pour ce qui est des données des STEU, monsieur AIMÉ s'étonne de ne pas voir apparaître la STEU d'Hasparren parmi celles présentées. À l'inverse, monsieur BETBEDER s'étonne de voir présentées les données de la STEU de St-Geours-de-Mareme étant donné que celle-ci ne rejette pas dans les eaux superficielles. L'animateur du SAGE répond que les données récupérées l'ont été directement auprès des gestionnaires et qu'il s'agit des données d'auto-contrôle. Ainsi, les données traitées sont uniquement celles que les gestionnaires des réseaux ont fournies.

Monsieur LESCOUTE demande comment cette étude va être utilisée et quelles seront ses éventuelles suites. Madame BAREILLE répond que cette étude a été menée afin d'avoir une idée des zones géographiques et des secteurs d'activité les plus contributeurs et des ordres de grandeur associés, ce qui était inconnu avant d'avoir les résultats. Cette étude pourra également être utile aux gestionnaires du territoire pour agir de façon ciblée sur les flux de nutriments ou encore servir de base à des études plus détaillées sur des secteurs en particulier.

➤ Présentation du bilan d'activité 2023

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel animateur pour le SAGE Adour aval ainsi que par l'étude sur les flux de nutriments et l'élaboration de l'étude sur la détermination des fossés et des cours d'eau de l'AAC d'Orist. Cette année a été une année de transition pour le SAGE ; ses instances ont été assez peu réunies par rapport aux années précédentes. La cellule d'animation du SAGE a traité 2 dossiers d'autorisation et 9 dossiers de déclaration. Outre les deux études présentées précédemment, l'animation du SAGE s'est axée autour de la production des avis de la CLE, la gestion de demande de financement, l'élaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme



avec le SAGE (à poursuivre) et plus largement le suivi, l'accompagnement et la coordination des acteurs locaux et partenaires (42 réunions au total).

Madame DULIN tenait à remercier la cellule d'animation du SAGE, notamment pour la qualité des analyses produites pour les avis de la CLE. Monsieur DELAVOIE appuie également cette remarque mais déplore toutefois le fait que les recommandations et/ou réserves émises par la CLE lors de ces avis ne soient pas forcément suivies d'effet ou du moins que la CLE n'ait pas de retour une fois que l'avis est rendu.

➔ Le CLE valide le bilan d'activité du SAGE Adour aval pour l'année 2023

➤ Présentation de l'étude d'inventaire zone humide menée à l'échelle du BV de l'Adour

Madame BAREILLE rappelle les travaux d'inventaires et de pré-localisation de zones humides effectués lors de la phase d'émergence du SAGE Adour aval qui ont abouti à cette échelle à une cartographie des zones humides effectives, des zones humides probables et des zones humides prioritaires. En 2023, le Muséum national d'Histoire naturelle a réalisé une carte de pré-localisation des zones humides à l'échelle nationale. Le projet d'étude d'inventaire zone humide porté par l'Institution Adour a pour objectif d'affiner cette carte de pré-localisation nationale, d'en préciser les informations et de capitaliser de la donnée. En effet, la carte nationale repère moins bien les zones humides en zone de pente qui sont repérées par la carte de pré-localisation effectuée dans le cadre du SAGE Adour aval grâce à un travail de photo-interprétation. Ainsi, l'étude de l'Institution Adour, dont l'appel d'offre est en cours, consiste en une étude de pré-localisation selon une méthodologie mobilisant un travail de photo-interprétation.

Monsieur LESBATS (fédération des chasseurs des Landes) demande quand les résultats de cette étude seront disponibles. Madame BAREILLE répond que l'étude va durer 18 mois et qu'il est possible d'attendre les résultats finaux pour fin 2025/début 2026.

Monsieur SENEGAS (Irrigadour) s'interroge sur les suites de l'étude et notamment sur la mise à jour des cartes et de ce que cela impliquera en termes de contraintes futures puisque de nouvelles zones humides vont vraisemblablement être identifiées. Madame BAREILLE précise que cela ne changera rien à ce niveau-là car l'étude se veut être une étude d'amélioration de la connaissance ce qui ne génère pas en soi de contraintes. C'est au porteur de projet de confirmer par une étude complémentaire la présence de zone humide effective ou non sur l'emprise de son ouvrage. Monsieur LASSALLE (DDTM 40) étaye ces dires.

➤ Perspectives du SAGE Adour aval pour la fin 2024

L'animateur du SAGE précise que l'étude de détermination des fossés et des cours d'eau de l'AAC d'Orist sera lancée fin juillet/début août et qu'un comité de pilotage sera monté pour suivre cette étude. Il est prévu que des membres de la CLE ainsi que des élus et des techniques de différentes structures y participent. Le suivi de cette étude occupera l'agenda de la cellule d'animation du SAGE jusqu'à la fin de l'année et sur l'année 2025. L'élaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE engagée en 2023 sera également poursuivie. La cellule d'animation propose, dans les mois qui viennent, d'engager un dispositif de dialogue territorial autour du sujet de la compensation des surfaces de zones humides détruites au détriment des surfaces agricoles afin d'en dégager des pistes de réflexion et des enjeux, conformément aux demandes de certains acteurs du territoire.

Monsieur DELAVOIE souligne que le sujet de la compensation des surfaces de zones humides détruites au détriment des surfaces agricoles est un sujet qui revient régulièrement chez certains acteurs du territoire et qu'il serait effectivement intéressant de s'en saisir. Madame DULIN rappelle qu'un bilan annuel des opérations de dragage et de clapage doit être réalisé en CLE.

Monsieur DELAVOIE remercie tous les participants et clôt la séance.





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

Réunion de la CLE du SAGE Adour aval

Mardi 2 juillet 2024

Sainte-Marie-de-Gosse

Document rédigé et diffusé par Maxime DESCAMPS (animateur du SAGE Adour aval) le 2 juillet 2024

Ordre du jour

- ◆ Présentation de l'étude de détermination du linéaire hydrographique de l'AAC d'Orist et de son avancement
- ◆ Restitution de l'étude portant sur les flux de nutriments dans le bassin de l'Adour et dans le périmètre du SAGE Adour aval
- ◆ Présentation et validation du bilan d'activité 2023 du SAGE Adour aval
- ◆ Point d'information sur l'étude d'inventaire de zones humides à l'échelle du bassin versant de l'Adour
- ◆ Perspectives et projets en cours

***Étude de caractérisation et cartographie
du linéaire hydrographique de l'aire
d'alimentation des captages d'eau
potable d'Orist (40)***

Portée par l'Institution Adour

Étude de détermination du linéaire hydrographique de l'AAC d'Orist

I - Rappel du contexte :

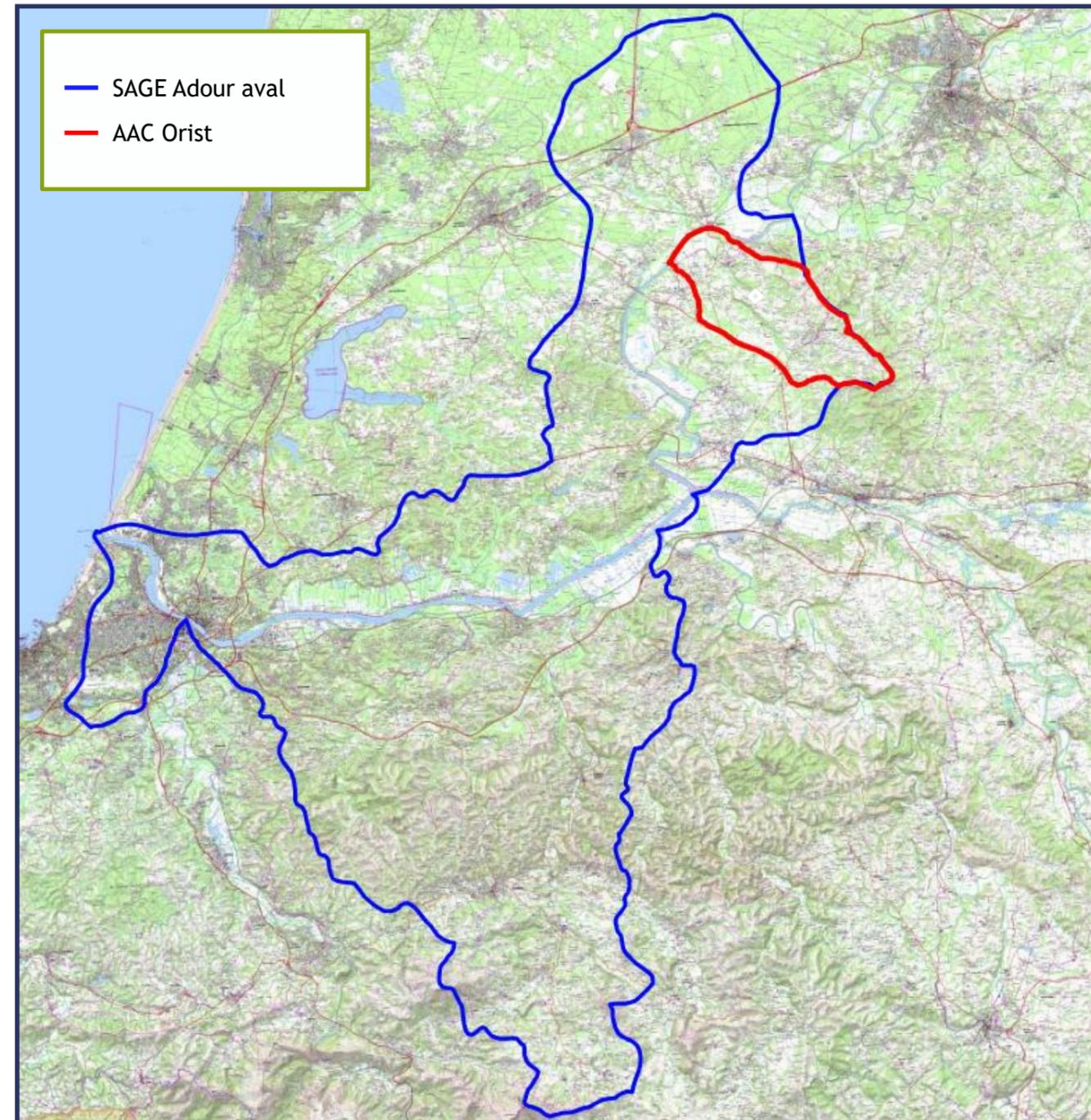
Ressources en eau de l'AAC particulièrement sensibles aux pollutions liées aux produits phytosanitaires

Dépassements réguliers des normes de potabilité avant la mise en place d'une usine de traitement en 2019

Captages classés prioritaires par le SDAGE Adour Garonne

36 800 habitants desservis répartis sur 26 communes

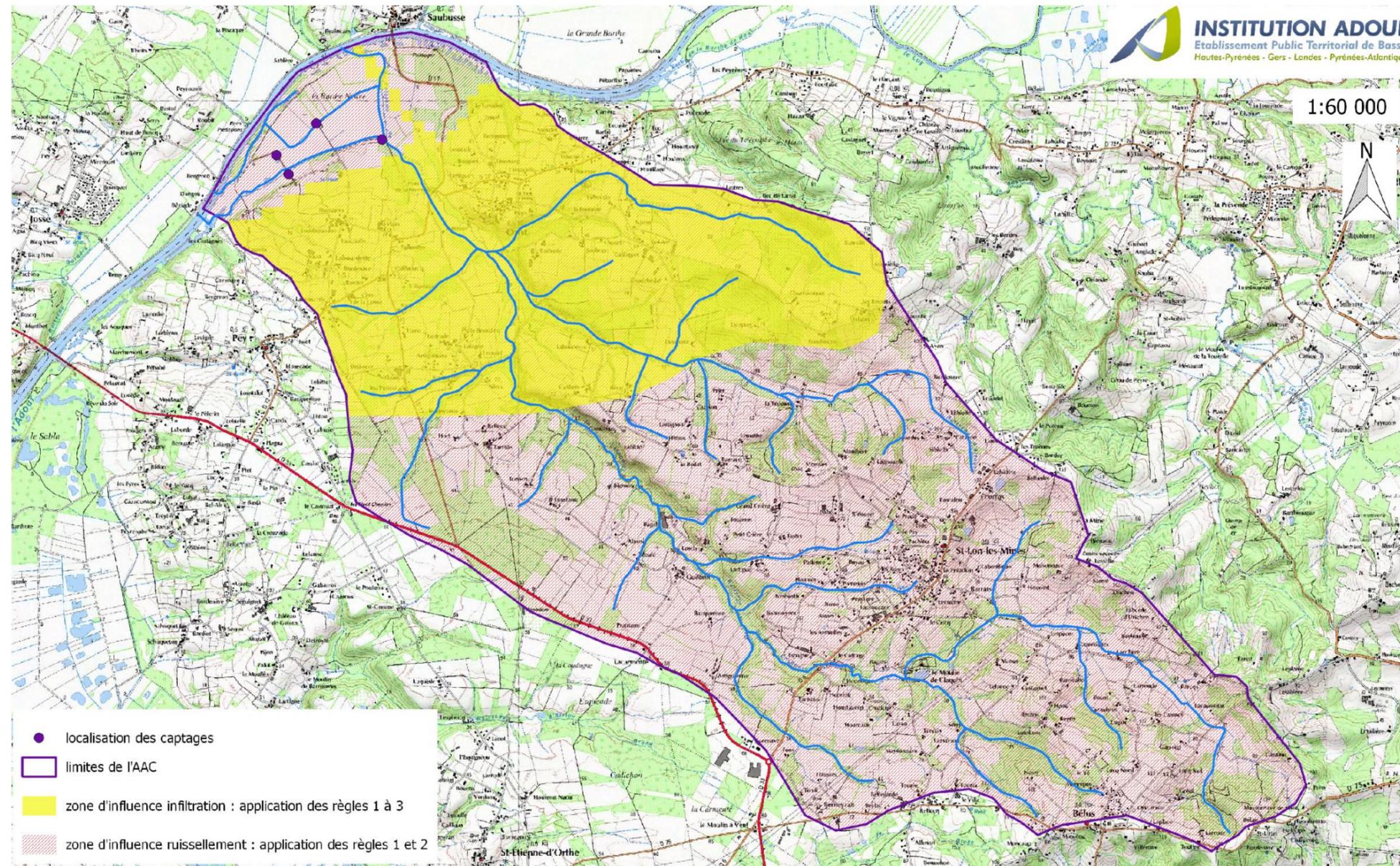
Signature du PAT de l'AAC d'Orist le 11 janvier 2024



Étude de détermination du linéaire hydrographique de l'AAC d'Orist

Carte 1 : Carte d'application des règles 1 à 3

sage
ADOUR AVAL



SAGE Adour aval : 3 règles

Règle 1 : Pas de culture sur un mètre le long des fossés et 5 mètres le long des cours d'eau

Règle 2 : Pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les bandes tampon le long du réseau hydrographique

Règle 3 : Limiter fortement l'utilisation des produits phytosanitaires dans la zone influence infiltration

Étude de détermination du linéaire hydrographique de l'AAC d'Orist

II - Objectifs de l'étude :

- ◆ Parvenir à une cartographie exhaustive du réseau hydrographique de l'AAC et référencer chaque linéaire selon 2 catégories : fossé ou cours d'eau.
- ◆ Estimer, en fonction de cette classification et des observations de terrain, la contribution hydraulique de chaque linéaire au réseau hydrographique et aux eaux captées par les forages d'Orist, en lien avec l'enjeu « CONN12 » du PAT
- ◆ Permettre l'application des règles du SAGE et notamment la règle 1

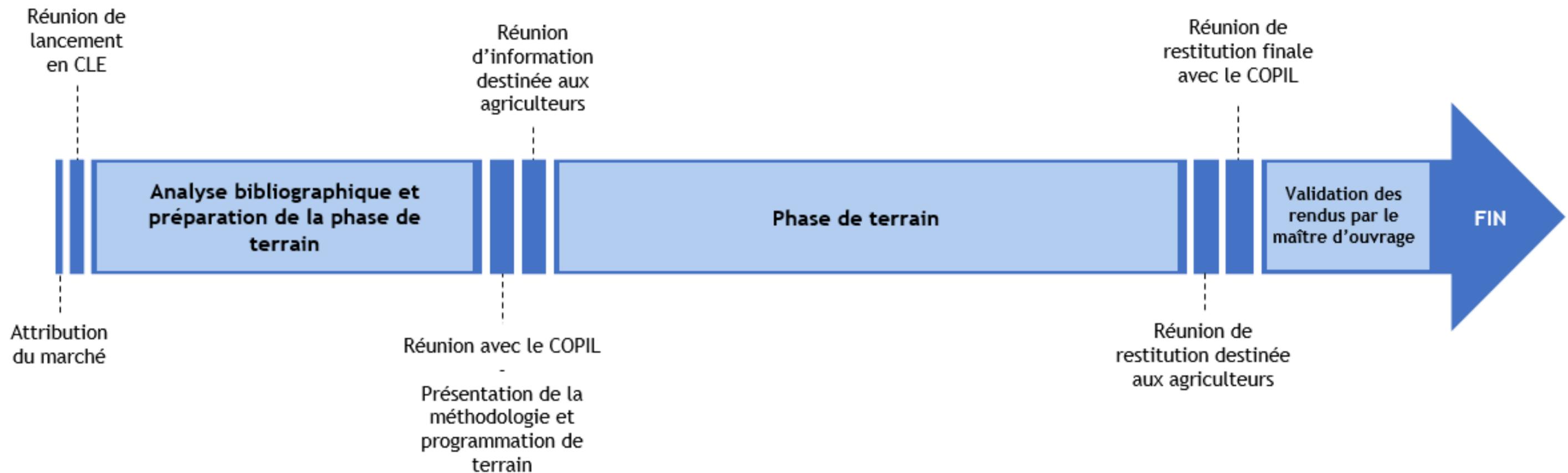
Étude de détermination du linéaire hydrographique de l'AAC d'Orist

III - Objectifs opérationnels et méthodes :

- ◆ Travail d'analyse de données préexistantes, élaboration d'un calendrier prévisionnel précisant le déroulement de la phase de terrain
- ◆ Phase d'observation et de mesures de terrain (hauteur d'eau, largeur, vitesse d'écoulement) calquées *a minima* sur la grille d'observation de la DDTM
- ◆ Estimation de la contribution de chaque linéaire en fonction de ces observations et mesures simples
- ◆ Concertation avec la profession agricole pendant tout le déroulé de l'étude

Étude de détermination du linéaire hydrographique de l'AAC d'Orist

IV - Organisation et suivi :



Lancement de l'étude prévu juillet 2024, durée estimée entre 12 et 18 mois

***Restitution de l'étude portant sur les
flux de nutriments dans le bassin de
l'Adour et dans le périmètre du
SAGE Adour aval***

Menée au sein de l'Institution Adour

État des lieux et amélioration des connaissances des flux de nutriments dans le bassin de l'Adour et sur le périmètre du SAGE Adour aval

D'après un travail de stage réalisé par Marie DUTHURON au sein de l'Institution Adour en 2023 dans le cadre du M1 Dynéa de l'Université de Pau et des pays de l'Adour

Mai 2024

Introduction et mise en contexte

3 nouvelle aquitaine

chez moi programmes menu

[← Aller à la page régionale](#)

Pays Basque : les microalgues *Ostreopsis* sont de retour sur la côte

Publié le 21/06/2023 à 07h00
Écrit par [Thomas Milon](#)



franceinfo: TV RADIO LE LIVE

Accueil / Santé

Algues toxiques au Pays Basque : "C'est un phénomène qui pourrait s'aggraver dans les prochaines semaines" , prévient l'Anses

Apparues il y a une vingtaine d'années, des microalgues toxiques prolifèrent sur la côte basque. Elles peuvent "entraîner des toux" et "des difficultés respiratoires", indique mardi sur franceinfo la coordinatrice de l'expertise dédiée à l'Anses.

France Info
Radio France

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST S'abonner

PAYS BASQUE

La Côte basque impactée par le liga

Publié le 20/01/2023

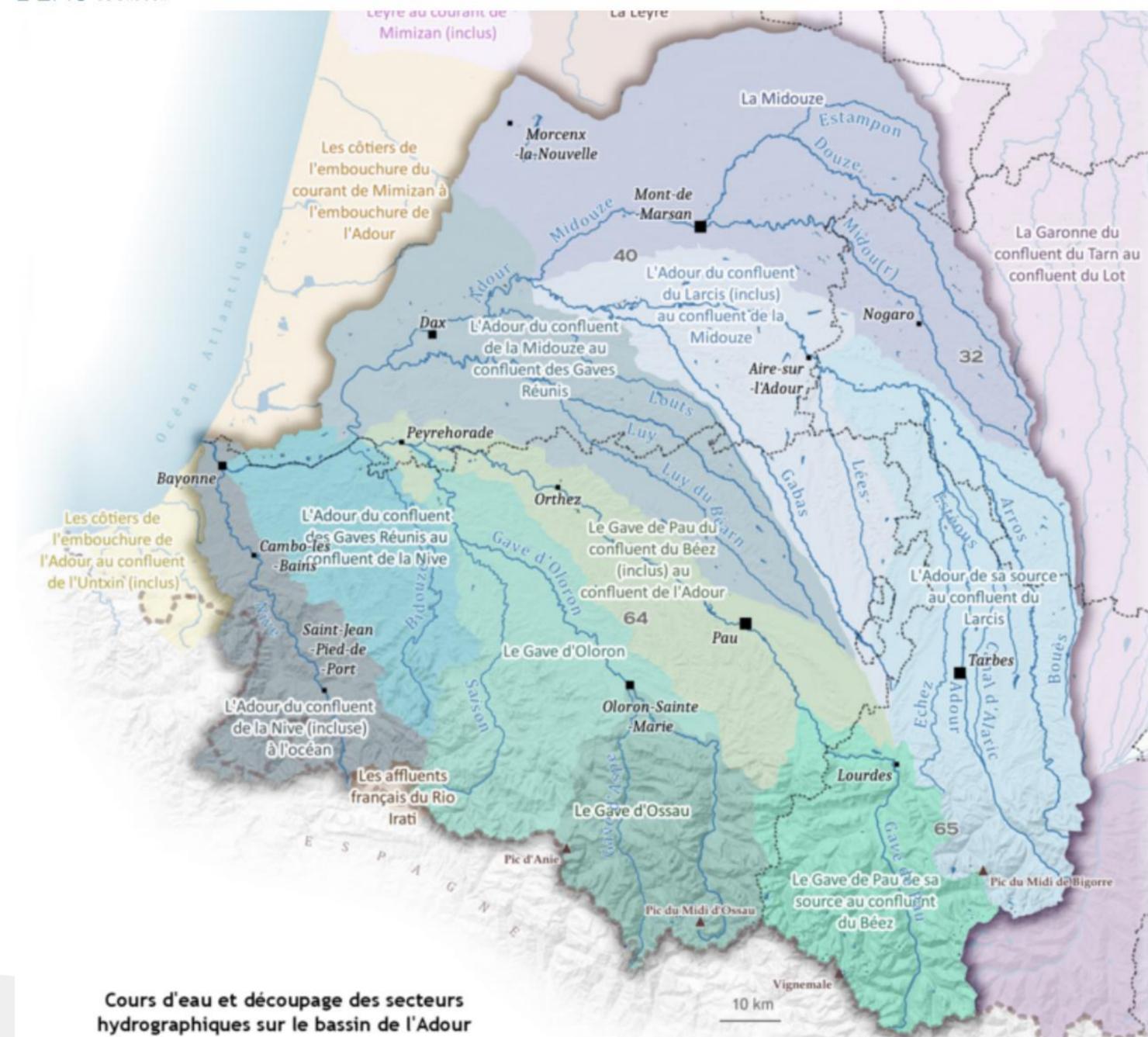
AddThis est désactivé.

Le développement d'une boue gluante dans les eaux du littoral basque fait fuir le poisson et obstrue les filets des pêcheurs. Selon Serge Larzabal, président du Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, cette pollution menace très sérieusement les ressources des pêcheurs.

Introduction et mise en contexte

Problématique :

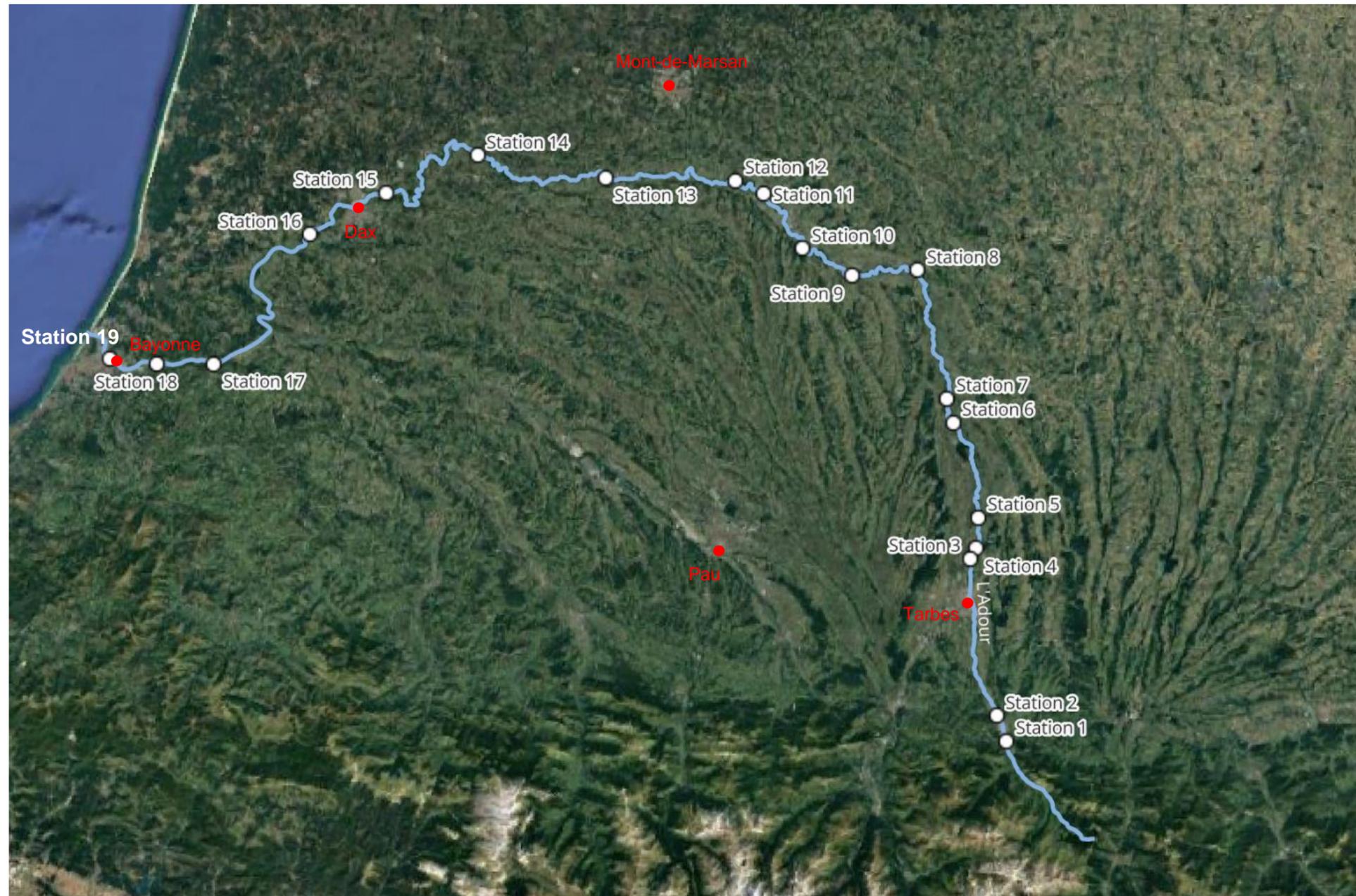
- Quels sont les secteurs du bassin versant de l'Adour identifiés comme étant les plus **dégradés** et **contributeur** en nutriments ?
- Quels sont les **facteurs anthropiques** contribuant le plus aux **flux** de nutriments dans le périmètre du SAGE Adour Aval ?



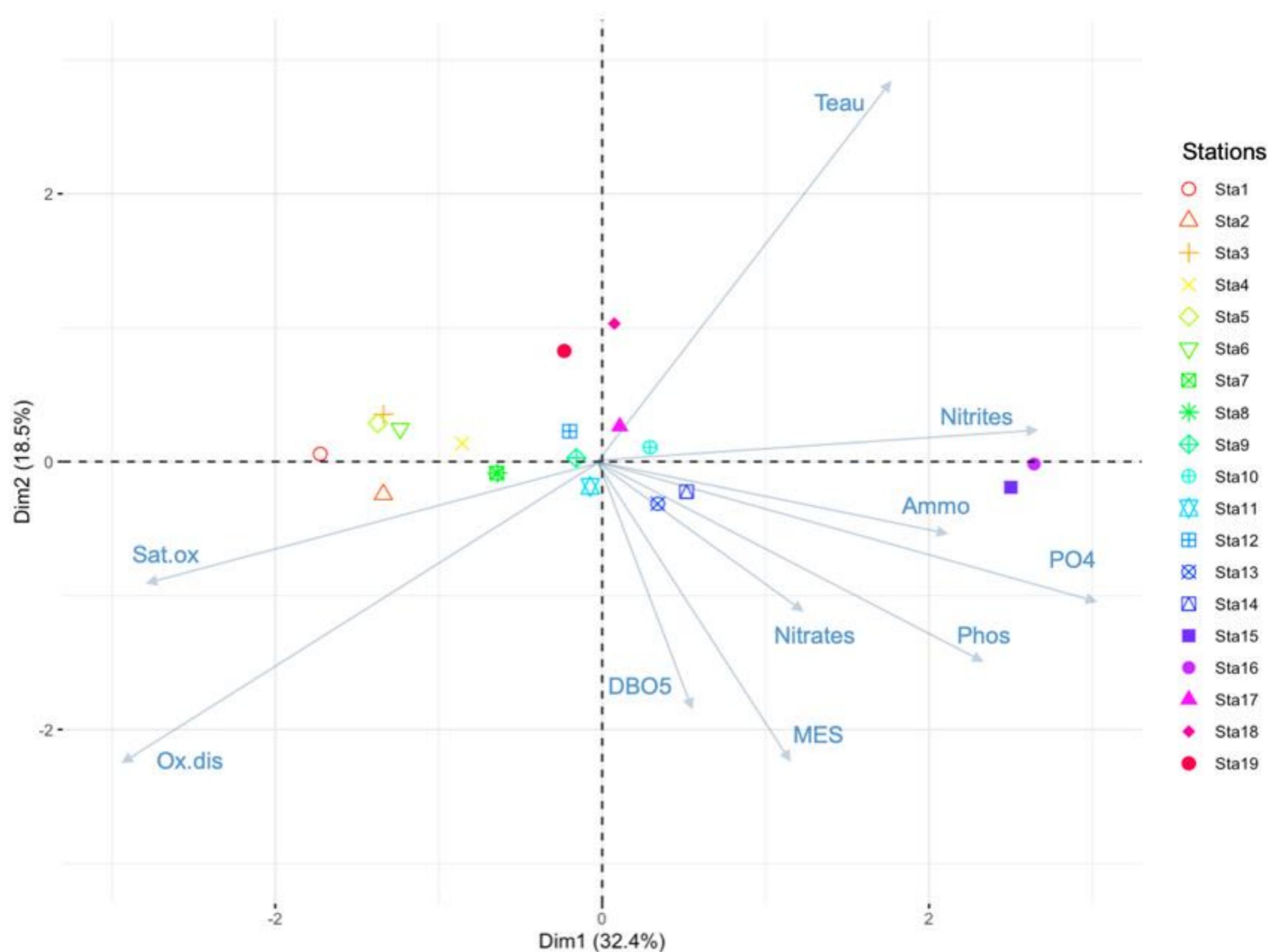
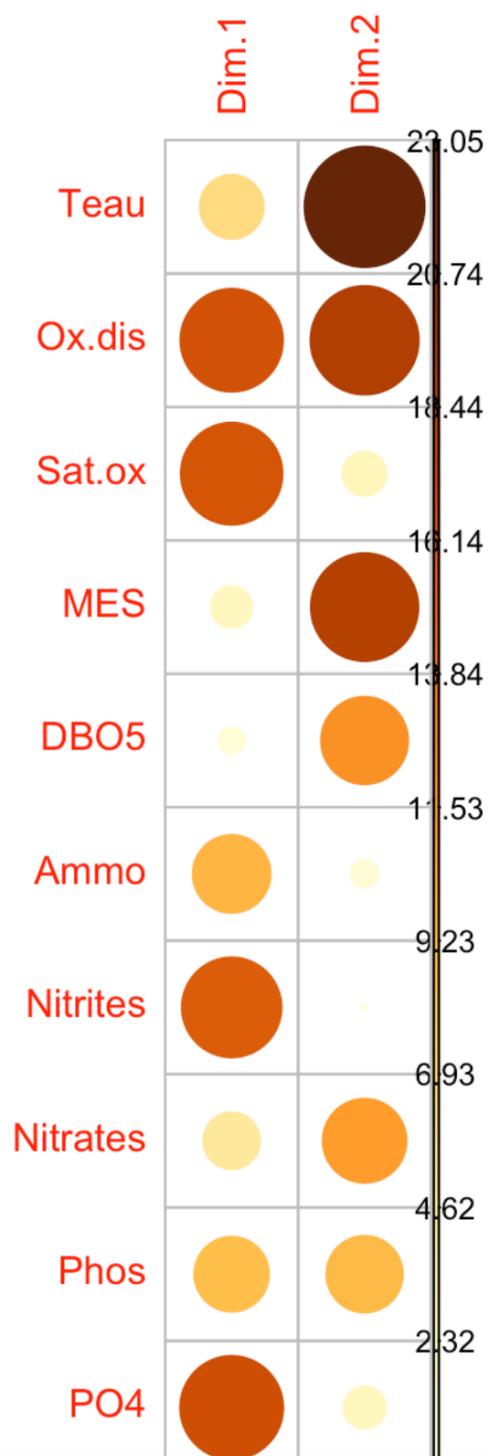
01

État des lieux de la qualité de l'eau de l'Adour et estimation des contributions des affluents

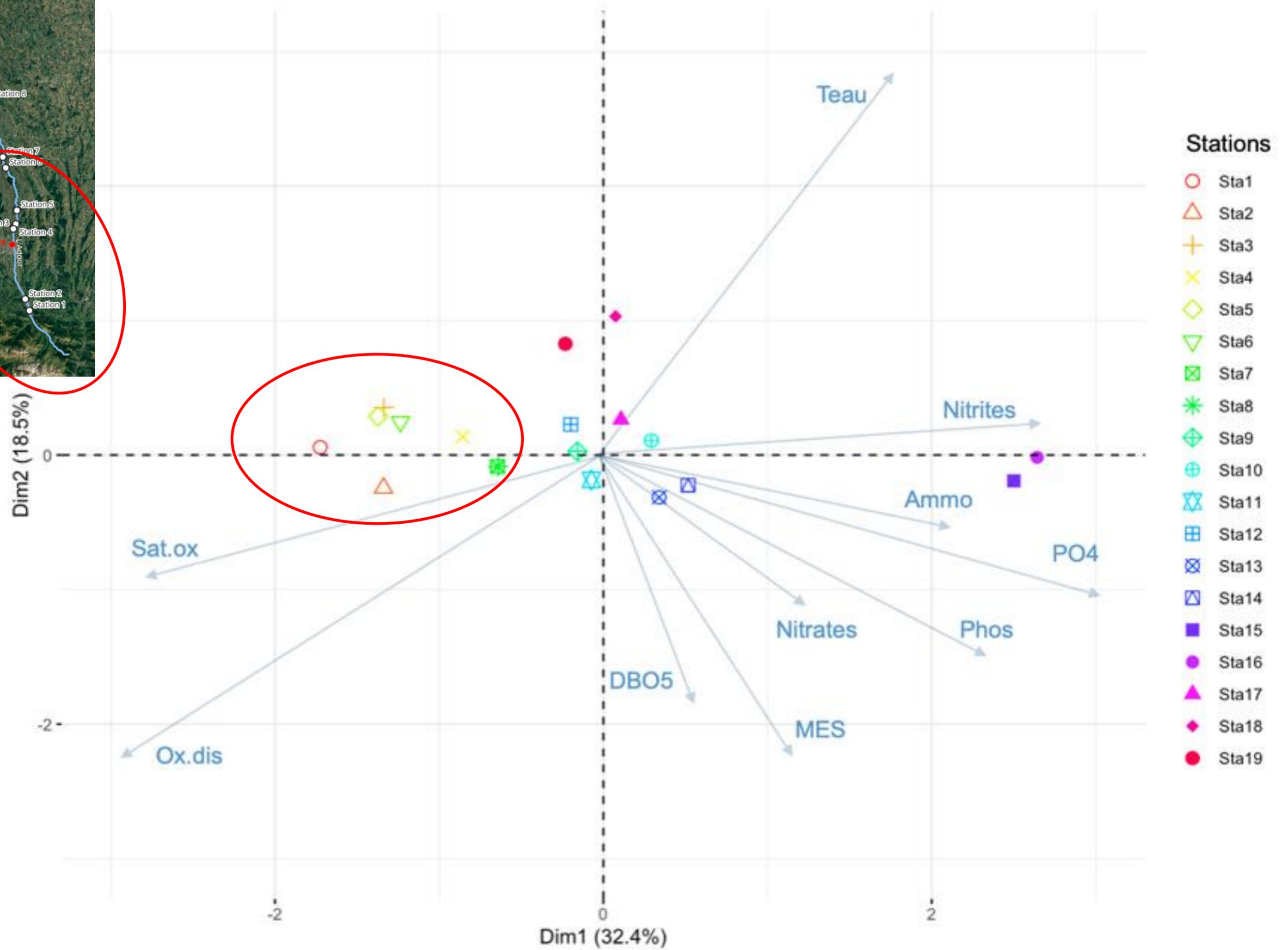
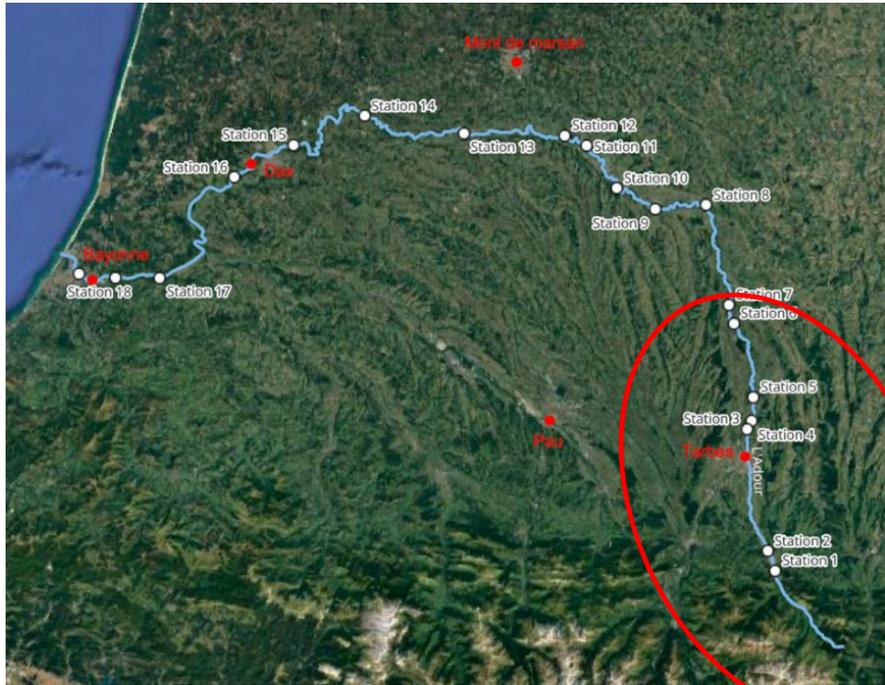
Analyse de l'évolution de la qualité de l'Adour

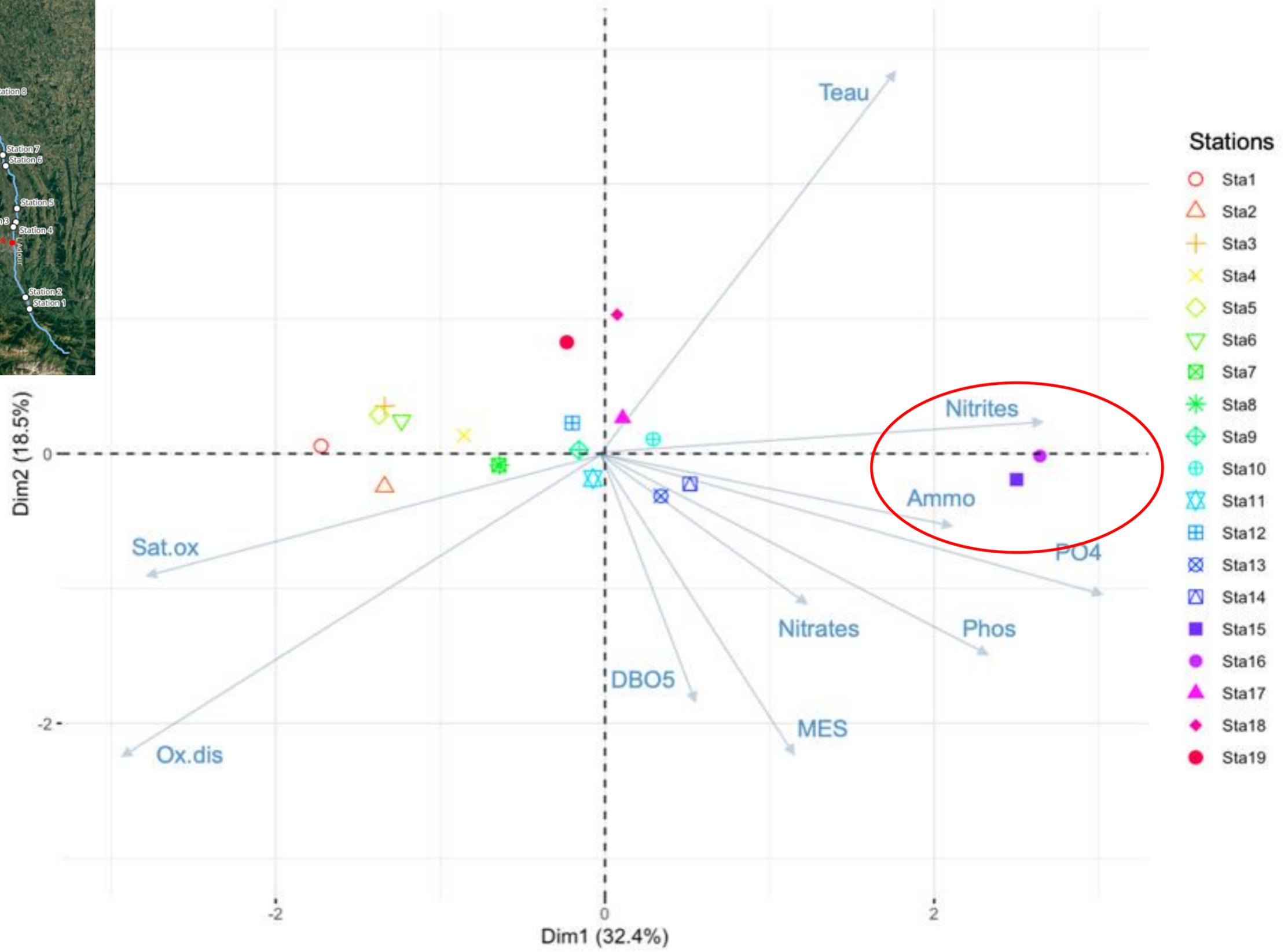
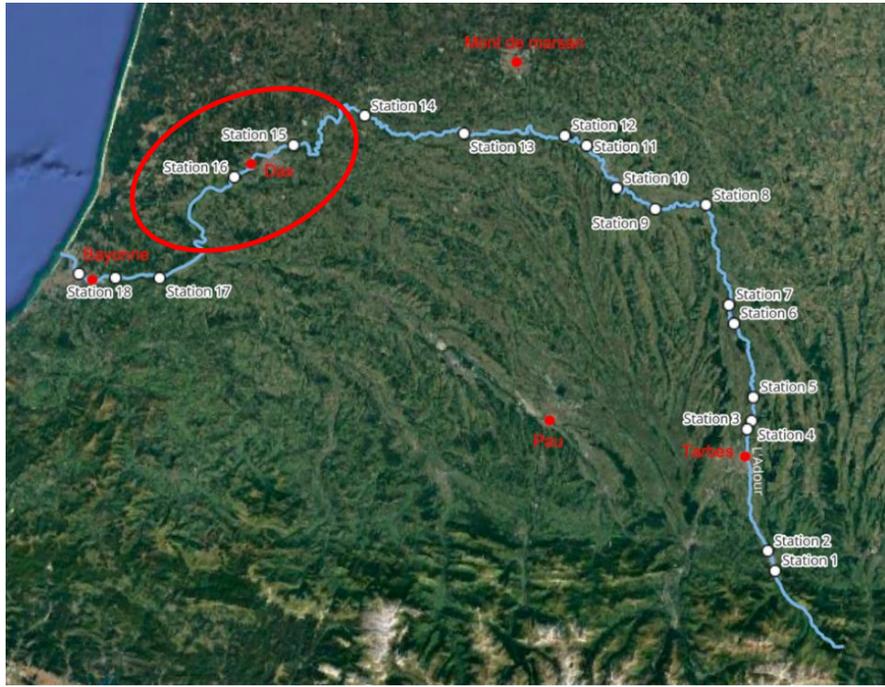


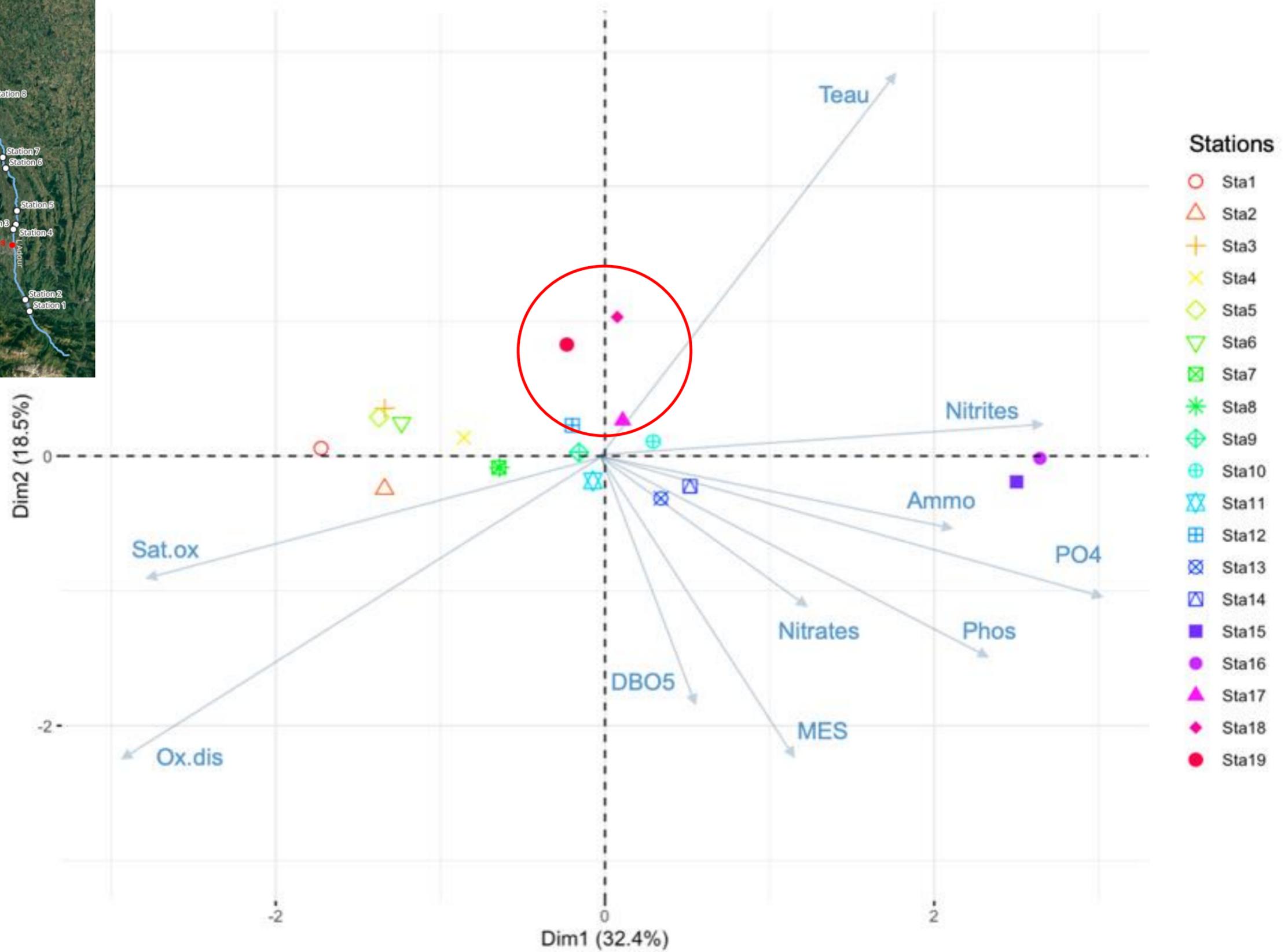
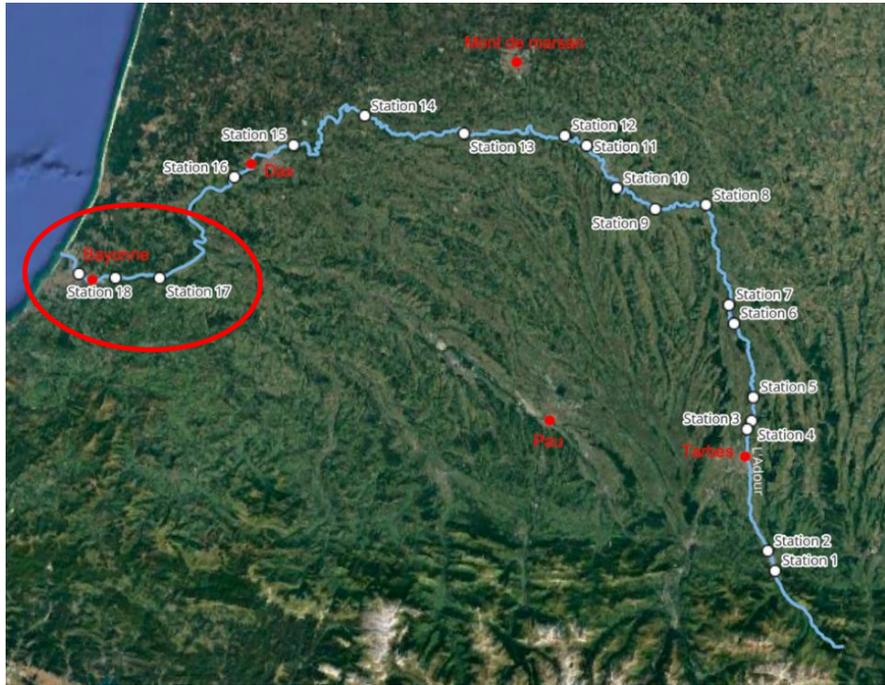
Carte des stations physicochimiques sur l'Adour



ACP des stations de l'Adour en fonction des paramètres physicochimiques



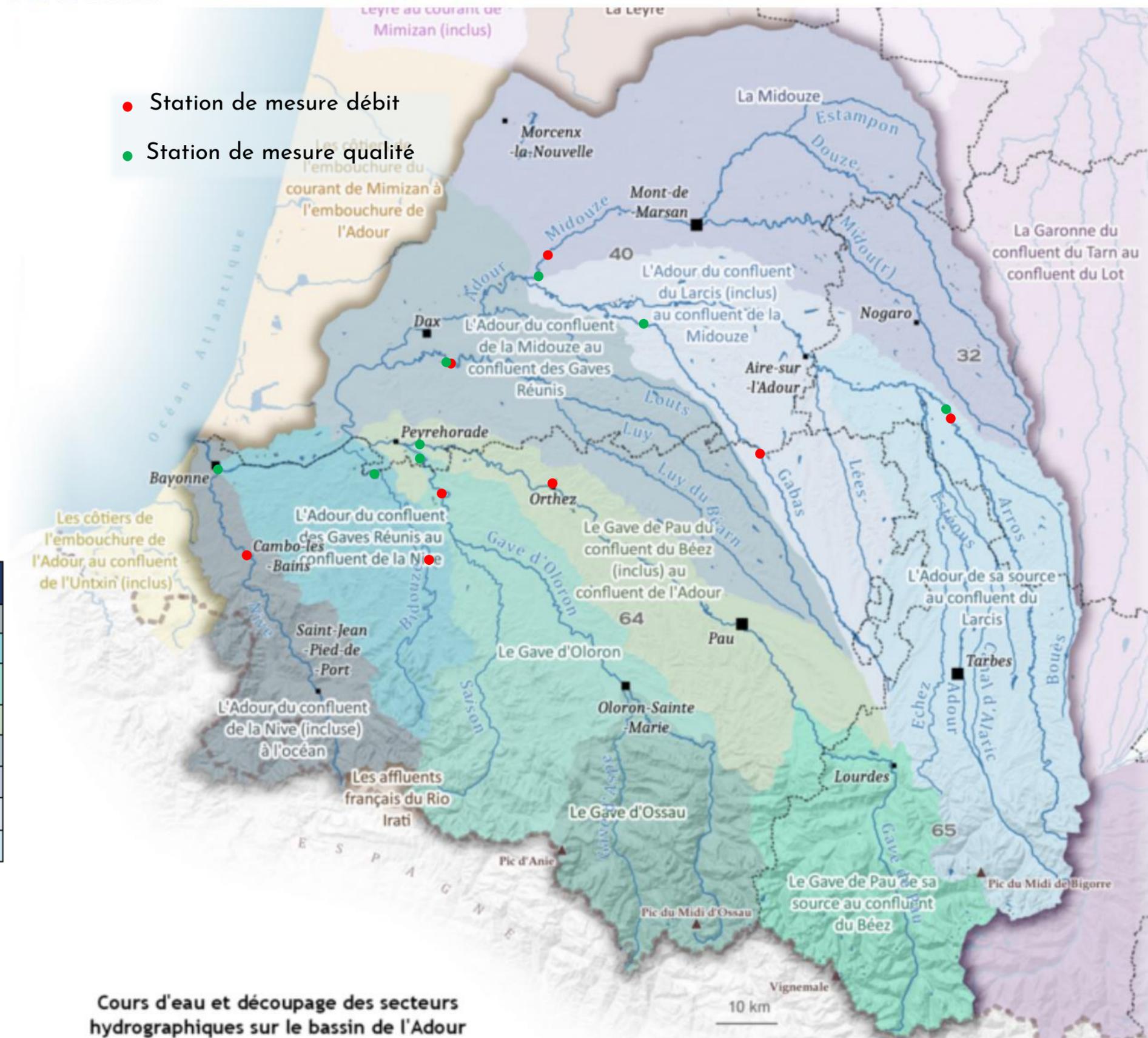




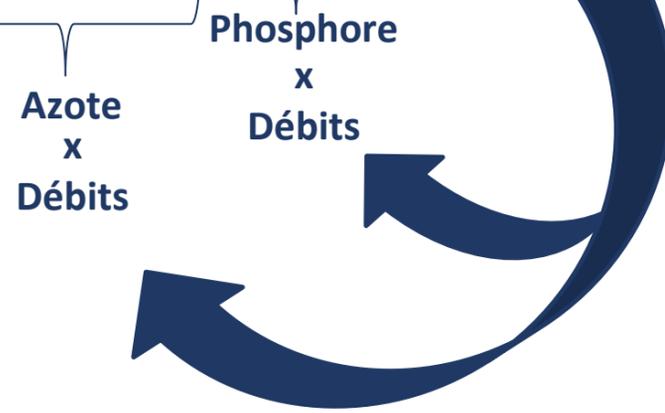
Étude de la qualité physicochimique des affluents et estimation de leur contribution

	Ammonium en mg/L	Nitrites en mg/L	Nitrates en mg/L	Phosphore en mg/L	État	Débits en L/s
Nive	0.06	0.04	6.03	0.08	Bon	28 400
Bidouze	0.1	0.06	12	0.11	Bon	5 270
Gave d'Oloron	0.03	0.02	4.26	0.05	Très bon	98 700
Gave de Pau	0.07	0.04	7	0.07	Bon	79 300
Luy	0.23	0.14	24	0.24	Moyen	17 800
Midouze	2.9	0.2	13	0.21	Médiocre	25 000
Gabas	0.11	0.13	42	0.26	Moyen	2 190
Arros	0.11	0.06	16	0.11	Bon	6 860

Concentration en nutriments et débits des principaux affluents de l'Adour par sous-bassin versant



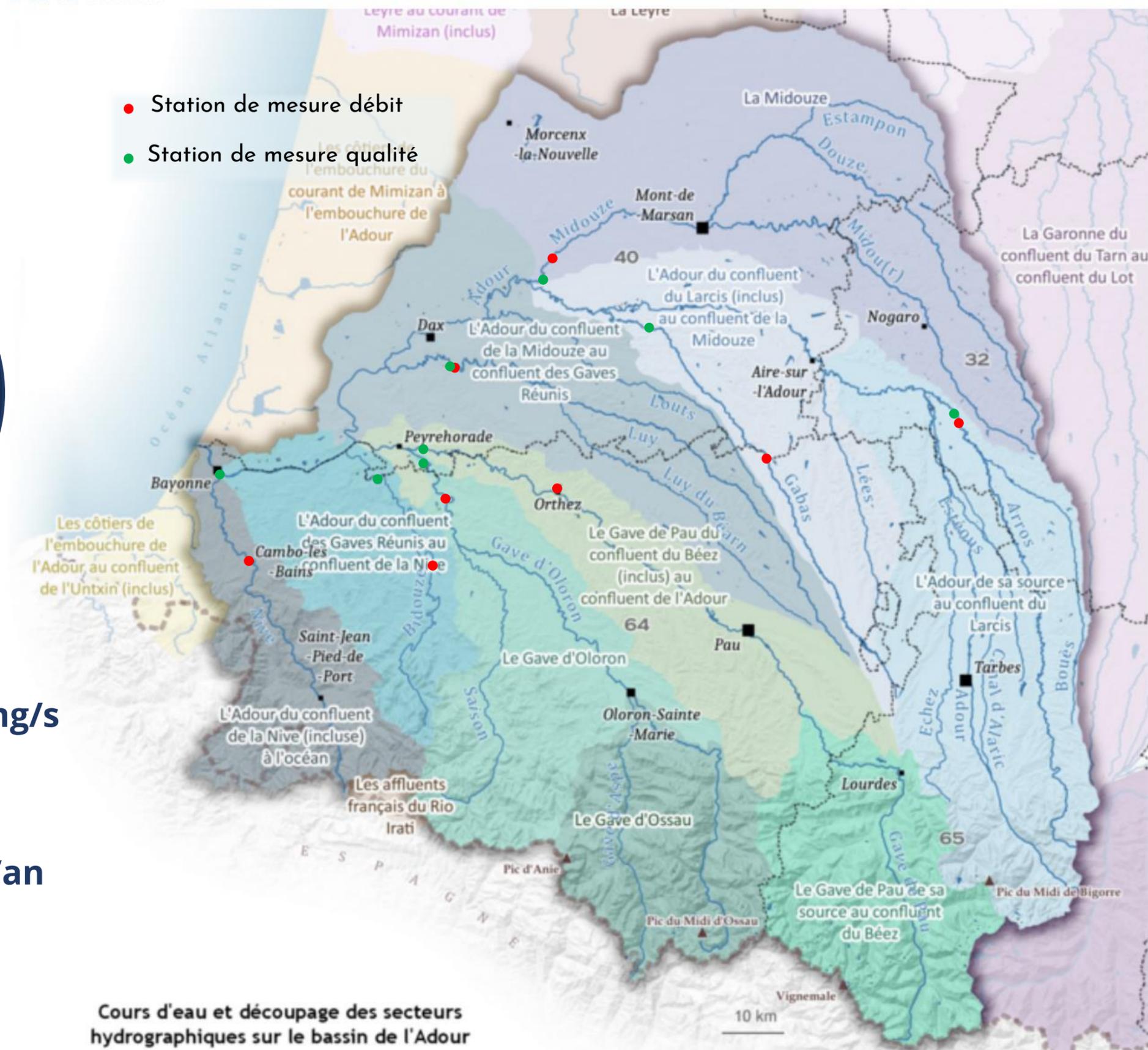
	Ammonium en mg/L	Nitrites en mg/L	Nitrates en mg/L	Phosphore en mg/L	État	Débits en L/s
Nive	0.06	0.04	6.03	0.08	Bon	28 400
Bidouze	0.1	0.06	12	0.11	Bon	5 270
Gave d'Oloron	0.03	0.02	4.26	0.05	Très bon	98 700
Gave de Pau	0.07	0.04	7	0.07	Bon	79 300
Luy	0.23	0.14	24	0.24	Moyen	17 800
Midouze	2.9	0.2	13	0.21	Médiocre	25 000
Gabas	0.11	0.13	42	0.26	Moyen	2 190
Arros	0.11	0.06	16	0.11	Bon	6 860



Flux d'Azote et de Phosphore en mg/s



Flux d'Azote et de Phosphore en T/an

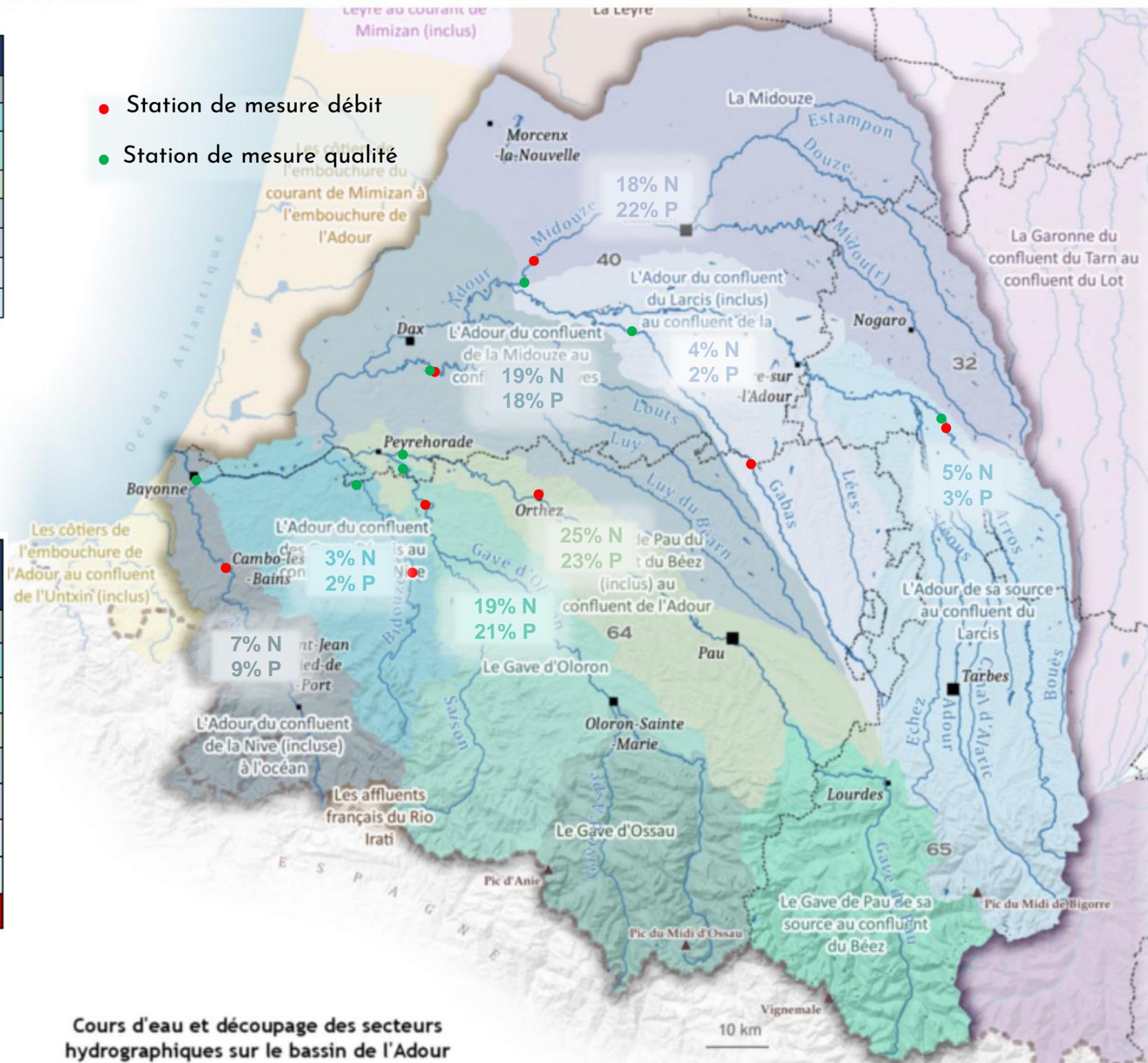


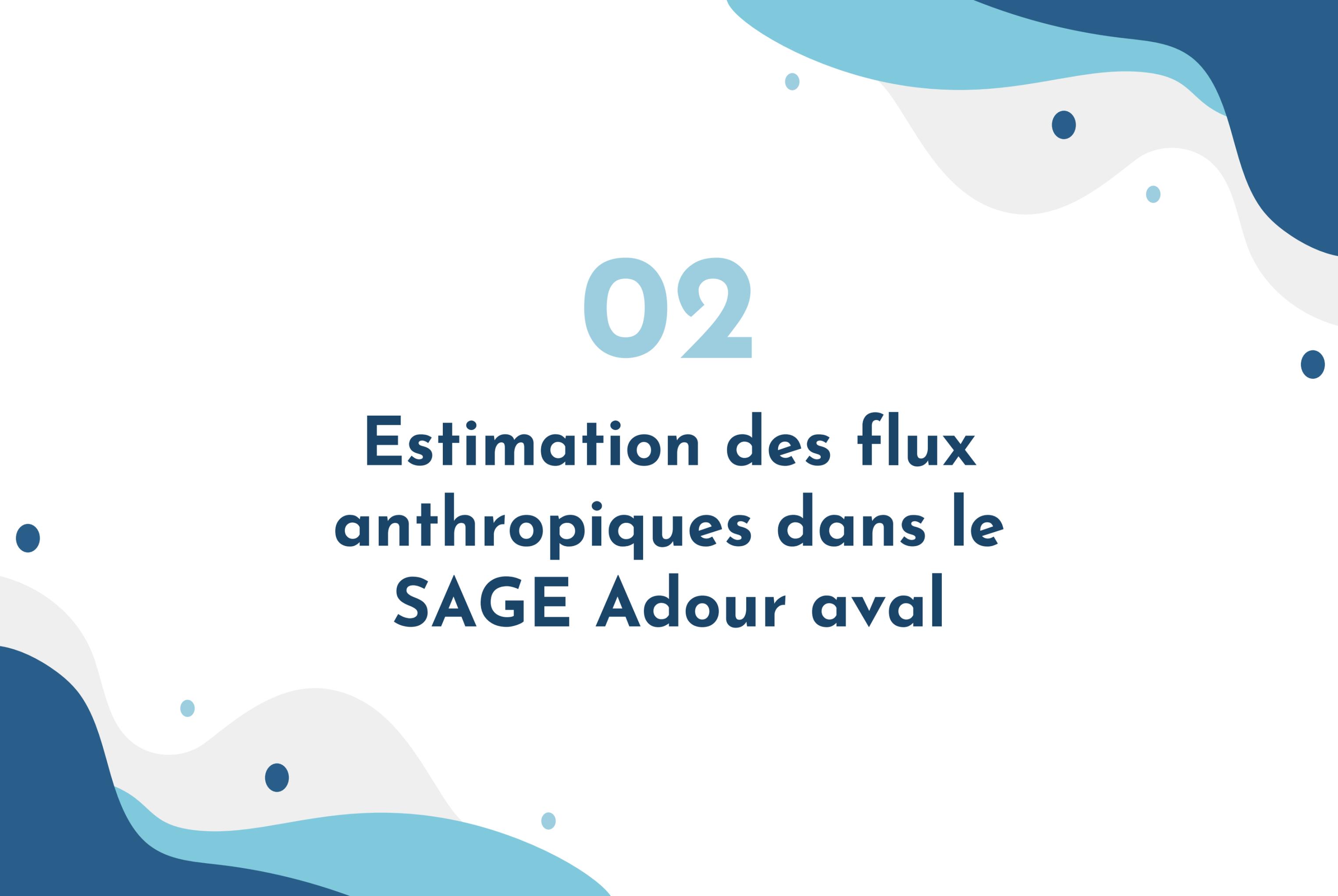
	Ammonium en mg/L	Nitrites en mg/L	Nitrates en mg/L	Phosphore en mg/L	État	Débits en L/s
Nive	0.06	0.04	6.03	0.08	Bon	28 400
Bidouze	0.1	0.06	12	0.11	Bon	5 270
Gave d'Oloron	0.03	0.02	4.26	0.05	Très bon	98 700
Gave de Pau	0.07	0.04	7	0.07	Bon	79 300
Luy	0.23	0.14	24	0.24	Moyen	17 800
Midouze	2.9	0.2	13	0.21	Médiocre	25 000
Gabas	0.11	0.13	42	0.26	Moyen	2 190
Arros	0.11	0.06	16	0.11	Bon	6 860



Estimation des contributions des principaux affluents de l'Adour en termes de flux de nutriments

	Flux d'Azote en T/an	Contribution aux flux totaux d'Azote	Flux de Phosphore en T/an	Contribution aux flux totaux de Phosphore
Nive	5 491	7 %	72	9 %
Bidouze	2 021	3 %	18	2 %
Gave d'Oloron	13 415	19 %	156	21 %
Gave de Pau	17 781	25 %	175	23 %
Luy	13 679	19 %	135	18 %
Midouze	12 693	18 %	165	22 %
Gabas	2 851	4 %	18	2 %
Arros	3 498	5 %	24	3 %
Total	71 429	100 %	763	100 %

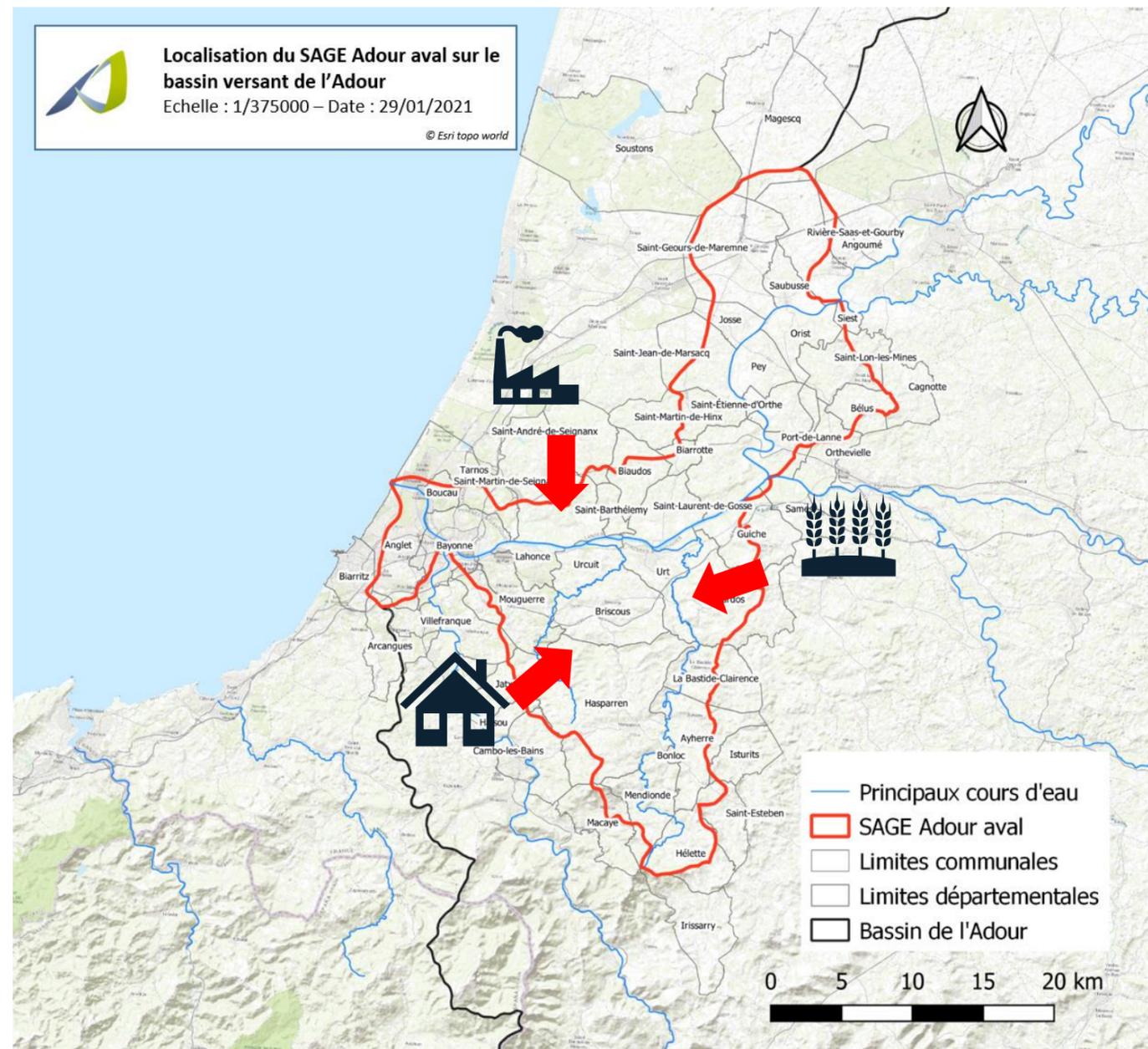




02

**Estimation des flux
anthropiques dans le
SAGE Adour aval**

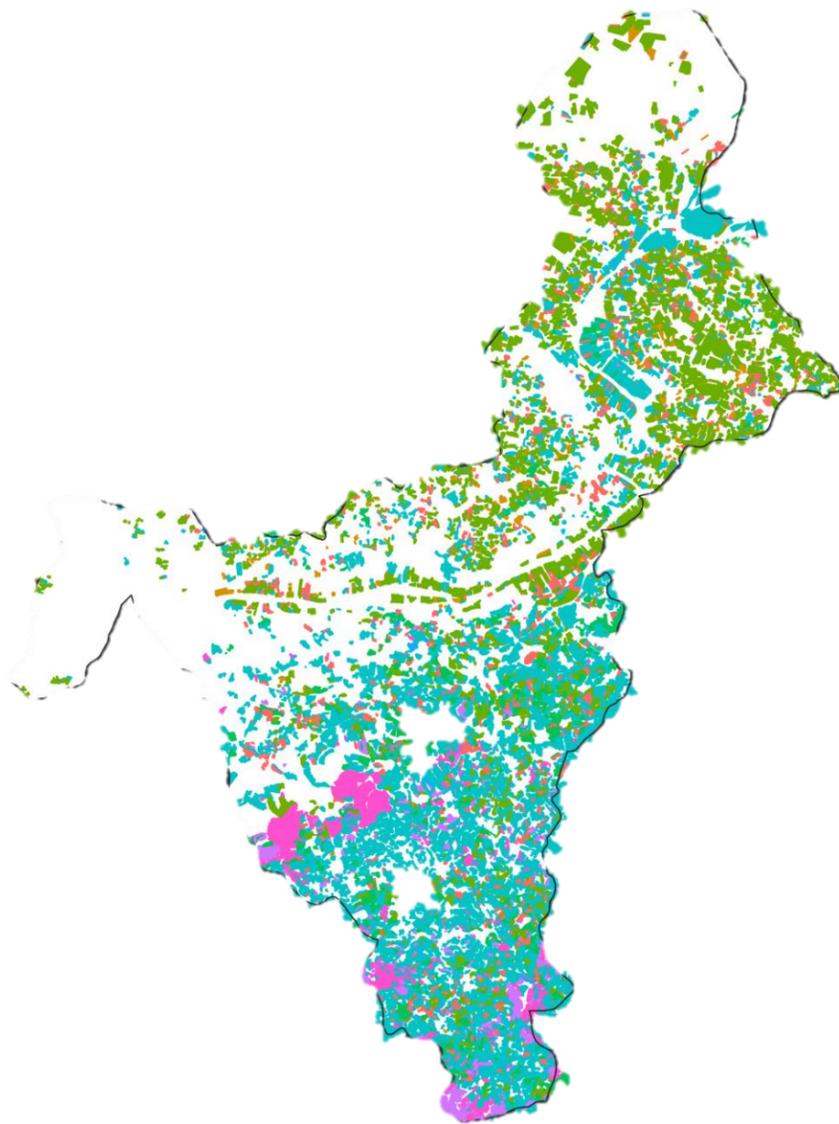
Le SAGE Adour aval



Source : Institution Adour

L'Agriculture : estimation des pertes vers les eaux

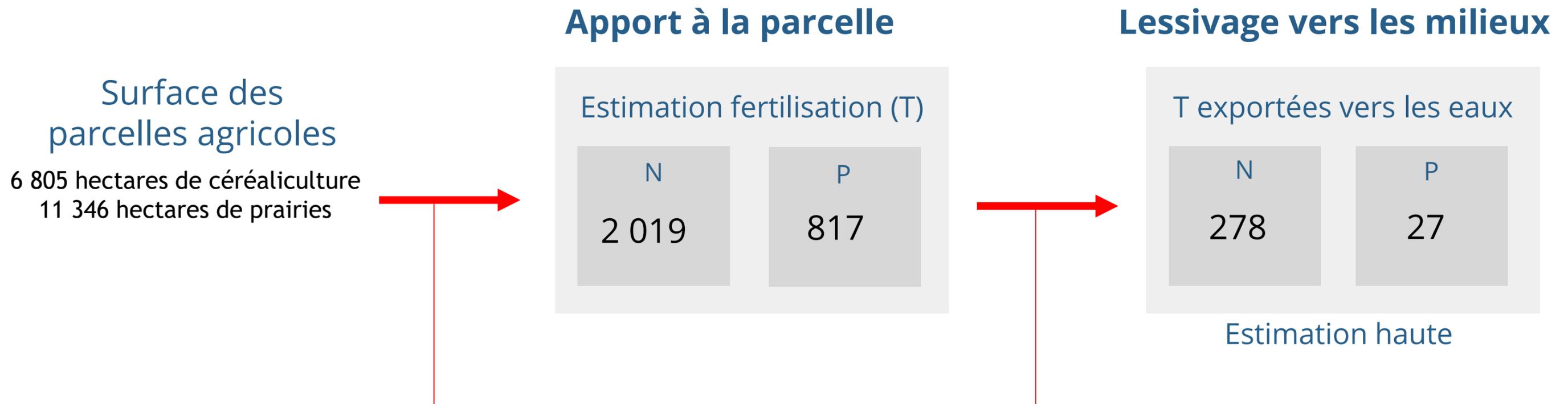
- Les données pour les parcelles agricoles sont disponibles sur le RPG. Il est renseigné le type de pratique et la surface de la parcelle.



Type

- Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins
- Jachère de 5 ans ou moins
- Maïs
- Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)
- Prairie permanente - herbe (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)
- Surface agricole temporairement non exploitée
- Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes
- Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes

L'Agriculture : estimation des pertes vers les eaux



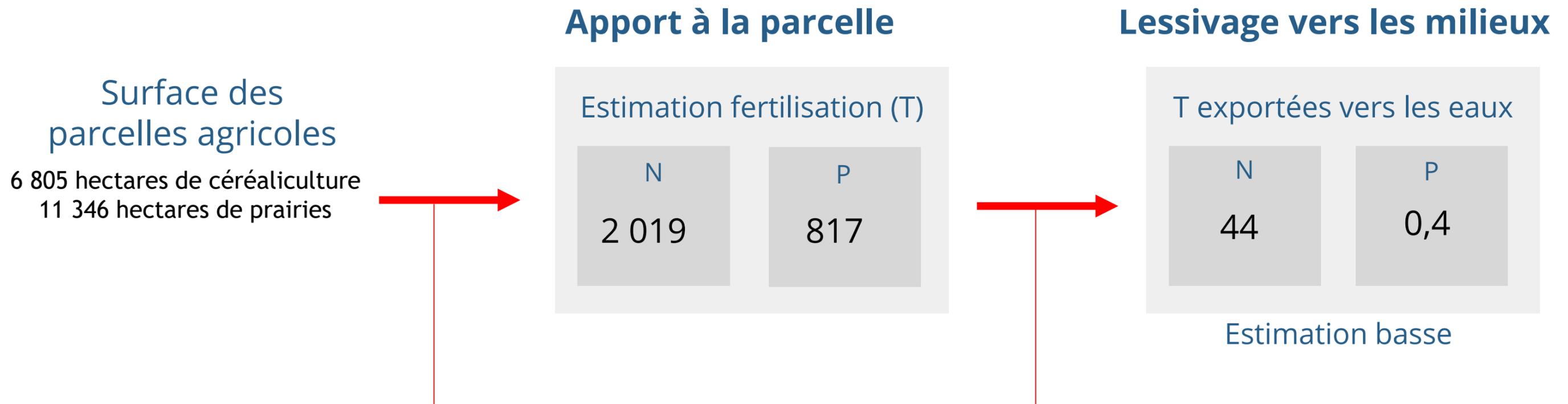
Recommandation du GREN

N : 70u/h prairies
180u/h céréaliculture
P : 30u/h prairies
70u/h céréaliculture

Occupation du sol	N en kg/ha/an	P en kg/ha/an
Céréaliculture	6 à 35	0,03 à 1,24
Prairies et forêt	0,3 à 3,5	0,02 à 1,7

Ordre de grandeur des quantités de nutriments exportés vers les eaux en fonction de la culture d'après Turpin et al. (2010)

L'Agriculture : estimation des pertes vers les eaux



Recommandation du GREN

N : 70u/h prairies
180u/h céréaliculture
P : 30u/h prairies
70u/h céréaliculture

Occupation du sol	N en kg/ha/an	P en kg/ha/an
Céréaliculture	6 à 35	0,03 à 1,24
Prairies et forêt	0,3 à 3,5	0,02 à 1,7

Ordre de grandeur des quantités de nutriments exportés vers les eaux en fonction de la culture d'après Turpin et al. (2010)

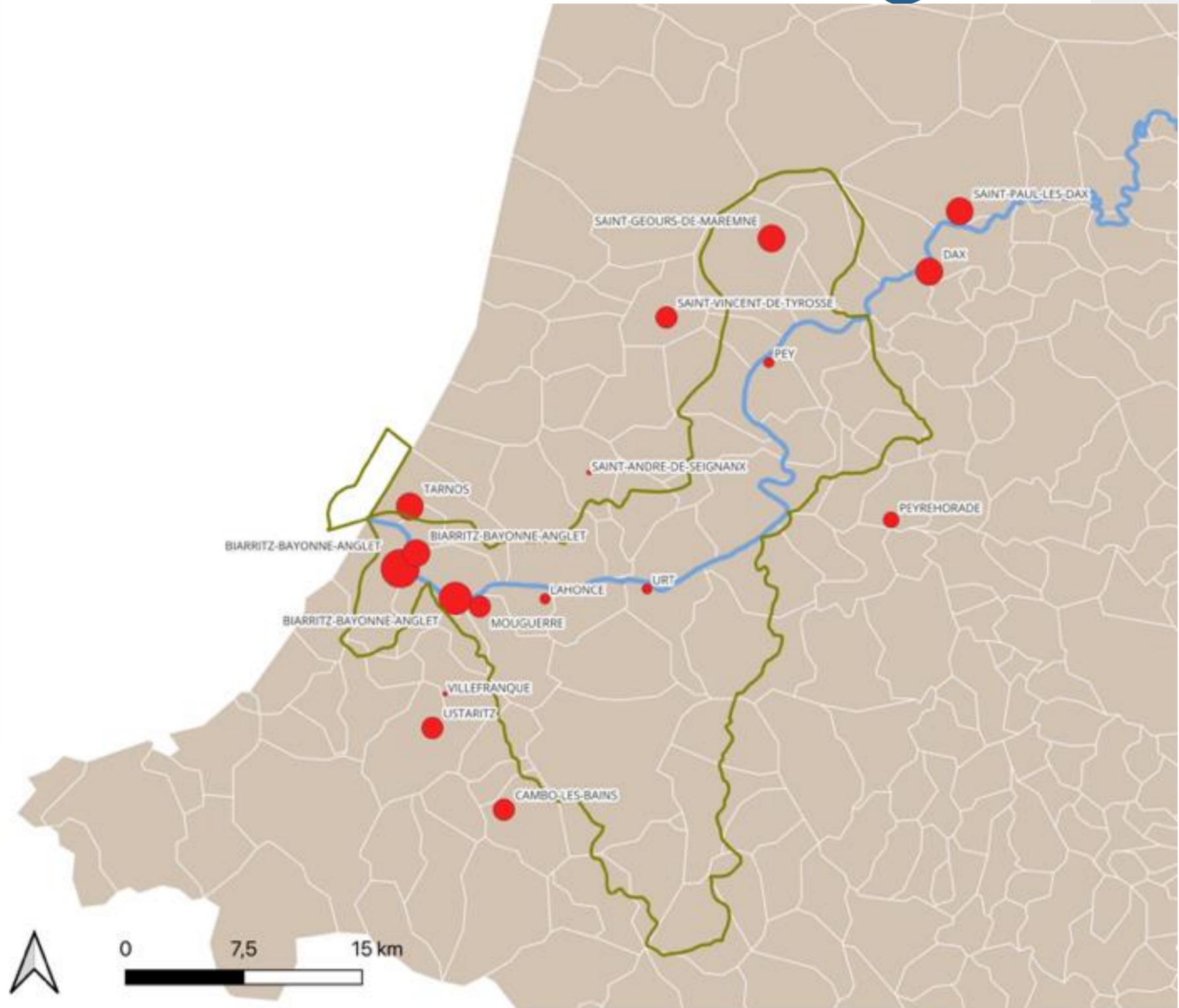
Tableau de la contribution (en %) des STEU aux flux totaux de nutriments

Contribution des STEU au flux total	Azote global	Phosphore total
Anglet (116 000 EH)	26,93 %	18,47 %
Dax (81 000 EH (temps pluie))	13,88 %	24,65 %
Bayonne St Frédéric (60 000 EH)	35,40 %	19,42 %
St-Paul-Lès-Dax (44 000 EH)	4,22 %	5,11 %
Tarnos (34 000 EH)	2,41 %	4,49 %
Bayonne St Bernard (26 000 EH)	0,55 %	5,39 %
Cambo-les-Bains (12 500 EH)	1,68 %	1,87 %
Mouguerre (12 000 EH)	1,23 %	2,96 %
St-Vincent-de-Tyrosse (12 000 EH)	0,37 %	3,60 %
Ustaritz (12 000 EH)	5,55 %	2,77 %
Bassussarry (8 000 EH)	1,29 %	1,58 %
St-Geours-de-Maremne (7 000 EH)	0,21 %	2,61 %
Peyrehorade (6 200 EH)	1,23 %	2,55 %
Lahonce (4 000 EH)	0,11 %	0,53 %
Pey (4 000 EH)	0,72 %	3,62 %
St-André-de-Seignanx (1 500 EH)	4,06 %	0,32 %
Villefranque (1 200 EH)	0,16 %	0,06 %

Estimation des flux en T pour 2022

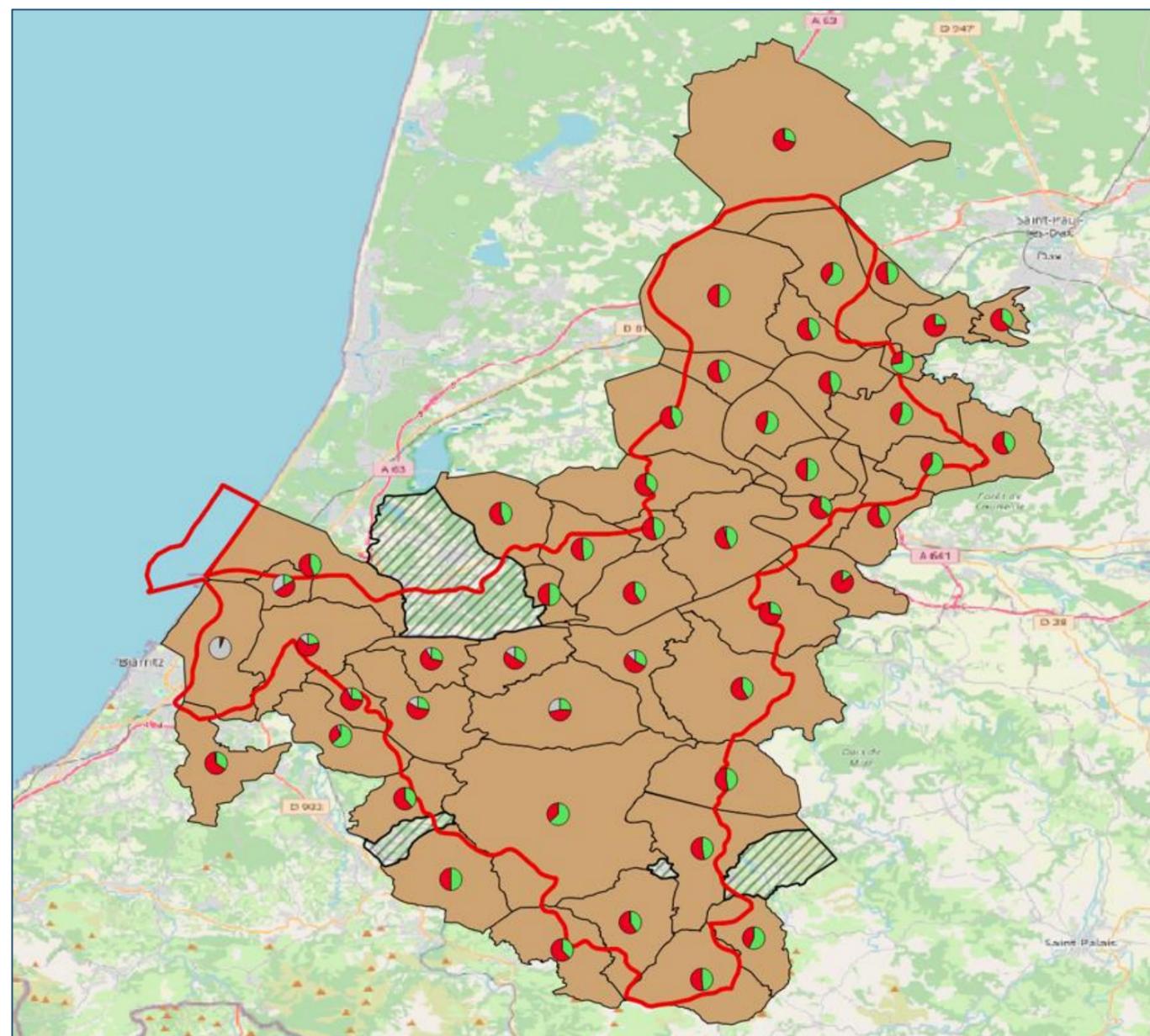
N
205

P
50



Carte de la répartition des STEU

L'assainissement non collectif



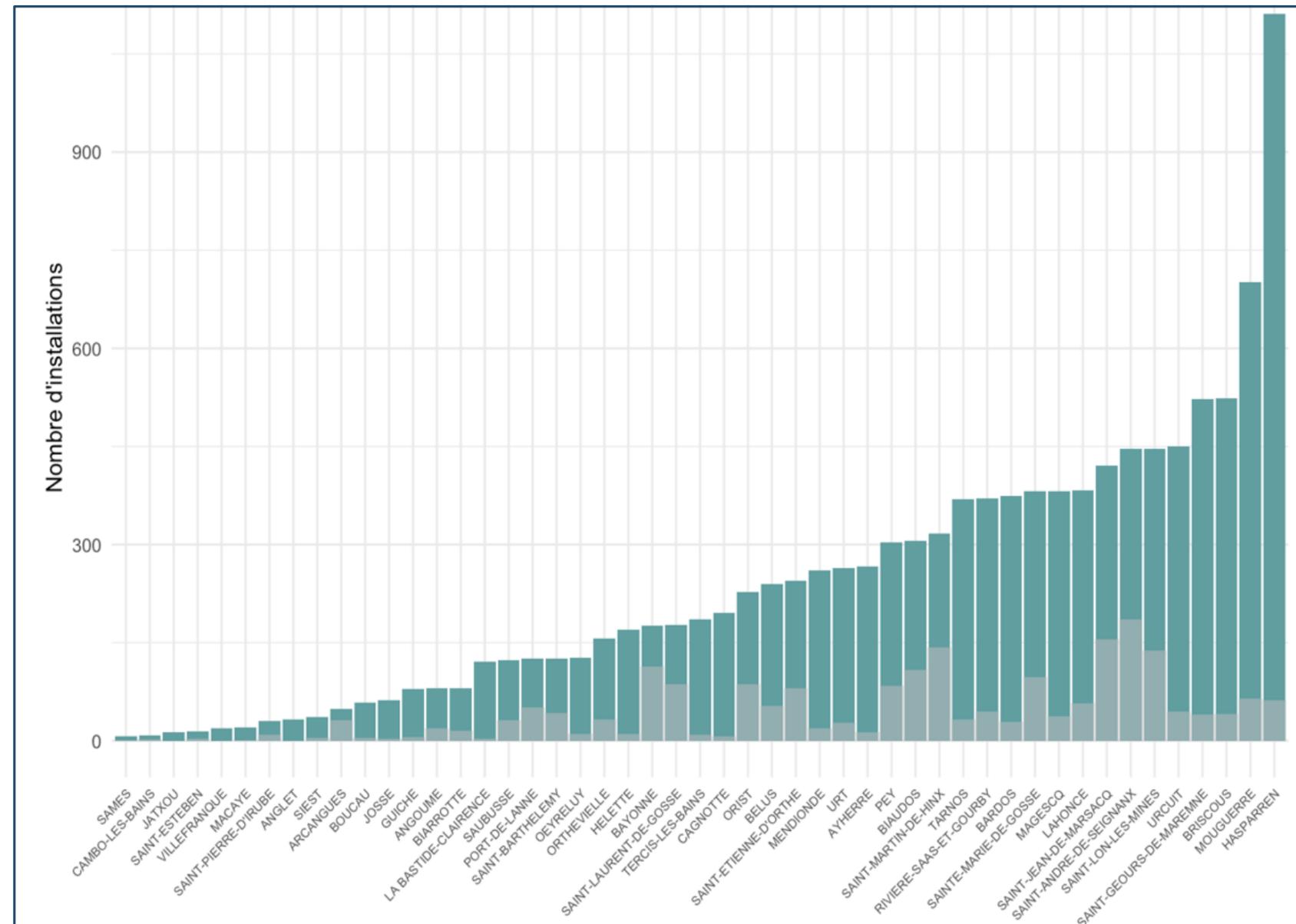
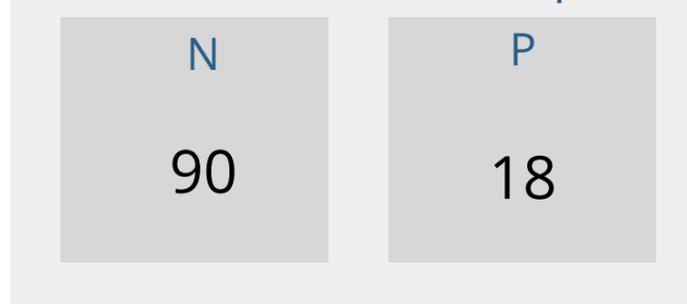
Carte de la conformité des systèmes en fonction des communes
Vert = conforme ; rouge = non conforme ; gris = NA

L'assainissement non collectif

- Il y a 11 583 systèmes d'assainissement individuel dans le périmètre du SAGE
- 19% d'entre eux sont NC avec enjeux (en gris)
- Pour 2020, l'INSEE indique une taille moyenne des ménages de 2,17 personnes par résidence principale.
- Ainsi l'ANC concerne 25 090 habitants

x 3,6kg d'azote et 0,7 kg de phosphore par an

Estimation des flux en T pour 2022



Carte de la répartition des systèmes d'ANC en fonction des communes

L'industrie



- 37 industries recensées au titre de la redevance à l'Agence de l'Eau sur le territoire
- Activités industrielles majoritairement concentrées à l'aval

Photo : J.-D. DRONEAU

L'industrie

	Rejets nets au milieu pour les industriels raccordés	Rejets nets au milieu pour les industriels isolés	Rejets nets au milieu (total)
DBO5 (kg/an)	3 358	6 612	9 970
DCO (kg/an)	8 629	102 137	110 766
NR (kg/an)	470	3 315	3 785
AOX (kg/an)	0	178	178
MI (KEquitox/an)	0	0	0
METOX (kg/an)	76	116	192
P (kg/an)	68	1 842	1 910
MES (kg/an)	2 028	4 473	6 501
Chaleur (Mth/an)	0	0	0
SDE (kg/an)	0	0	0



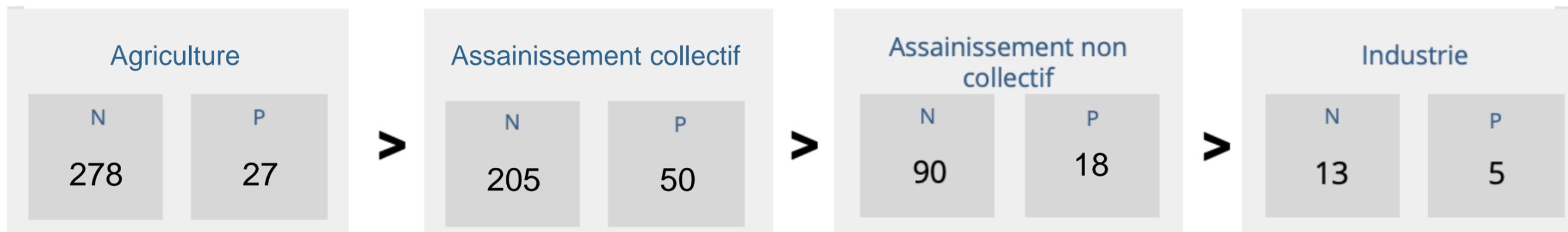
Estimation des flux en T pour 2022



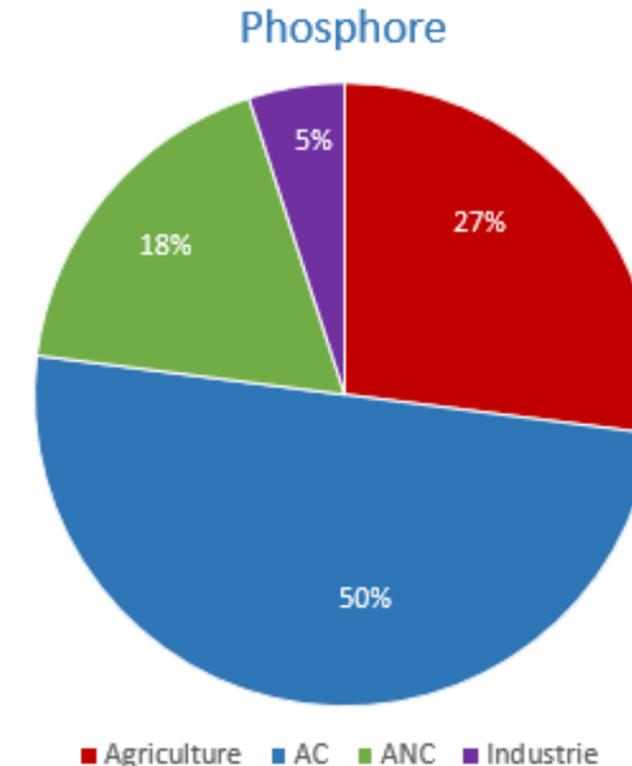
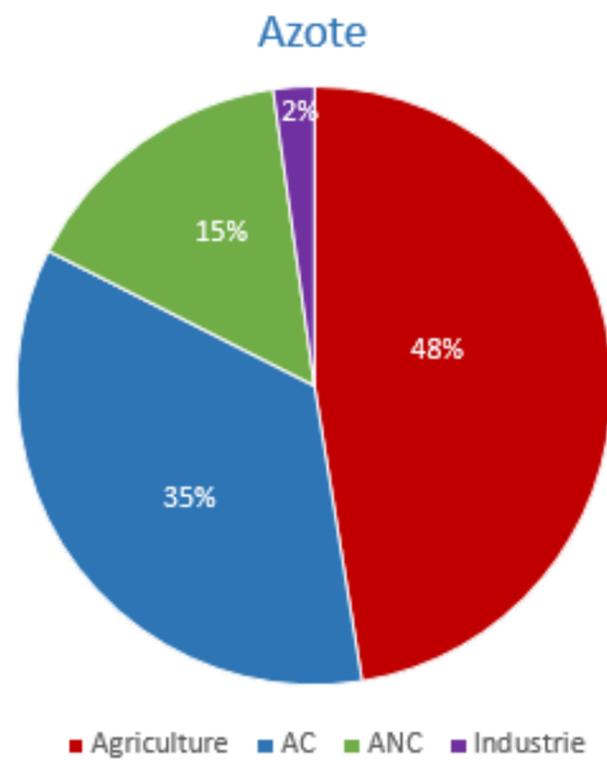
Synthèse des pollutions industrielles dans le secteur :

- de L'Adour de la confluence du Luy à la confluence des Gaves
- de l'Adour de la confluence des Gaves à la confluence de la Nive
- de L'Adour de la confluence de la Nive à l'océan

Comparaison des flux (en T) en 2022



Part de la contribution de chaque secteur



Conclusion

- Les bassins versants de la Midouze et du Luy sont des secteurs relativement pollués en nutriments
- Malgré leurs bonnes qualités, les Gaves sont également des gros contributeurs aux flux de nutriments vers l'Adour.
- Dans le périmètre du SAGE, ce sont l'agriculture et l'assainissement collectif qui représentent les flux de nutriments les plus importants.

Présentation du bilan d'activité du SAGE Adour aval

Année 2023

Bilan d'activité du SAGE Adour aval - 2023

Faits marquants de l'année 2023 :

- ◆ Suite à une sollicitation par courrier de la CAPB en 2022, un stage a été engagé d'avril à août 2023 pour réaliser un bilan sur les flux de nutriments
- ◆ Arrivée d'un nouvel animateur du SAGE Adour aval le 15 mai 2023
- ◆ Validation du plan d'actions territorialisé (PAT) d'Orist le 6 juin 2023. Il a été signé par l'ensemble des partenaires le 11 janvier 2024
- ◆ Réunion des instances du SAGE (Bureau, commissions thématiques et COTECH)

Bilan d'activité du SAGE Adour aval - 2023

Vie des instances du SAGE

- ◆ Commission milieux naturels aquatiques et humides et commission fonctionnement du fleuve en janvier 2023 (25 et 21 participants)
- ◆ Une réunion du Bureau en visioconférence en avril et une sollicitation sous forme d'échanges de mail en juillet
- ◆ Aucune réunion de la CLE

Bilan d'activité du SAGE Adour aval - 2023

Liste des dossiers d'autorisation et de déclaration :

Date réception	Dpt.	Nature	Intitulé dossier	Catégorie	Rubrique	MOA	Territoire/Commune	Masse d'eau	Avis
03/03/2023	40	Déclaration	Projet de lotissement GRANJA	Rejets EP Forage	2.1.5.0 1.1.1.0	SNC FONCIER CONSEIL	Saubusse		-
16/03/2023	64	Autorisation	Mise aux normes des rejets pluviaux de l'aéroport de Biarritz	Rejets EP Ouvrage en lit mineur	2.1.5.0 3.1.1.0	Syndicat mixte aérodrome BAB	Biarritz et Anglet		Compatible avec 2 réserves et 2 recommandations
16/03/2023	64	Déclaration	Mise aux normes des rejets pluviaux de l'aéroport de Biarritz – réalisation de type bassin de traitement et d'écêtement	Ouvrage en lit mineur Destruction ZH	3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.5.0 3.3.1.0	Syndicat mixte aérodrome BAB	Biarritz et Anglet		-
21/03/2023	64	Déclaration	Création d'un forage dans la nappe de surface pour le lavage de camions	Forage	1.1.1.0	LAVAGE POIDS LOURDS CÔTE BASQUE	Mouguerre		-
12/06/2023	64	Déclaration	Réparation et remise en état de l'ouvrage n°14-39 sur l'Oxoa Erreka	Ouvrage en lit mineur	3.1.2.0 3.1.5.0	CD 64	Route Dep.14 Saint-Esteben	Affluent du Garraldako Erreka	-
29/06/2023	40	Autorisation	AGIL : Demande d'autorisation saisonnière de prélèvement d'eau à usage d'irrigation hors ZRE – étiage 2023 ; hors étiage 2023-2024	Autre	1.1.2.0 1.2.1.0	AGIL	Département 40 hors ZRE		Compatible avec 3 recommandations
29/06/2023	40	Déclaration	Création d'une retenue d'eau d'irrigation	Plan d'eau	3.2.3.0	SCEA Labouhure	St-Étienne d'Orthe	Ruisseau du Moulin Adour	-
24/08/2023	40	Déclaration	Régularisation d'un plan d'eau et installation d'une prise d'eau	Plan d'eau	1.2.1.0 1.3.1.0 3.2.3.0	M. ARNOLD	St-Geours-de- Maremne	Ruisseau de Castaings	-
31/08/2023	40	Déclaration	Remplacement et création de forages pour la défense contre les incendies	Forages	1.1.1.0	ASA de DFCI de Magescq	Magescq		-
27/09/2023	40	Déclaration	Régularisation de deux piézomètres	Forages	1.1.1.0	ALIOS	Josse		-
21/11/2023	40	Déclaration	Création d'un pôle culinaire sur la ZA ATLANTISUD	Rejets eaux pluviales	2.1.5.0	CC MACS	St-Geours-de- Maremne	Affluent ruisseau Benzicam	-

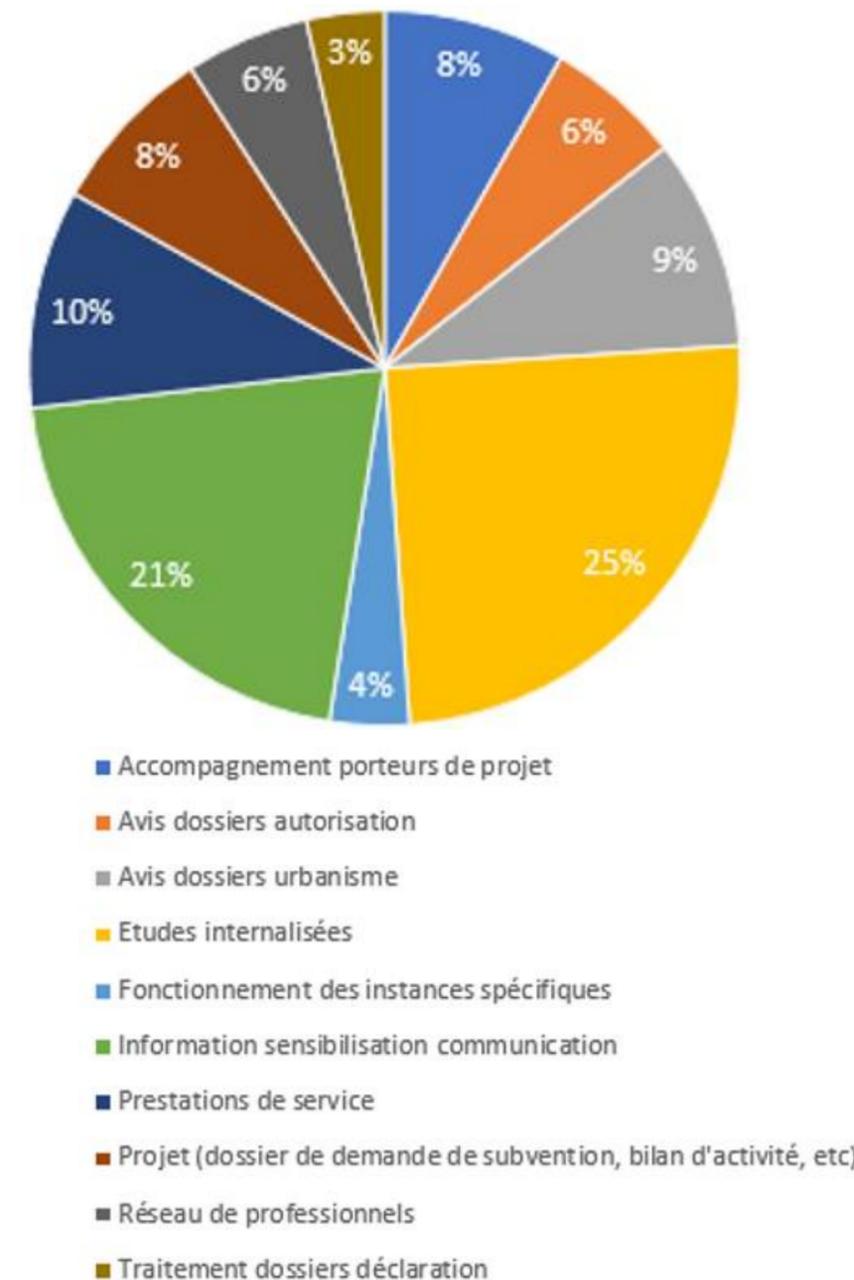
2 dossiers d'autorisation et 9 dossiers de déclaration traités

Bilan d'activité du SAGE Adour aval - 2023

Animation 2023 pour la poursuite de la mise en œuvre

En 2023, l'animation du SAGE Adour aval s'est axée autour de :

- L'écriture et l'élaboration d'un cahier des charges pour l'étude fossés/cours d'eau de l'AAC d'Orist ;
- L'accompagnement du stage sur les flux de nutriments et la réalisation d'un rapport d'étude ;
- La production des avis de la CLE ;
- La gestion des demandes de financement (AEAG, Région, EPCI concernés) ;
- L'élaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE ;
- Plus largement, le suivi, l'accompagnement et la coordination des acteurs locaux et partenaires (42 réunions dont 9 pour la mise en œuvre du SAGE et 33 pour le suivi d'autres projets partenaires).



Point d'information sur l'étude d'inventaire de zones humides à l'échelle du bassin de l'Adour

Engagée par Marie BAREILLE

Les démarches locales sur le bassin de l'Adour



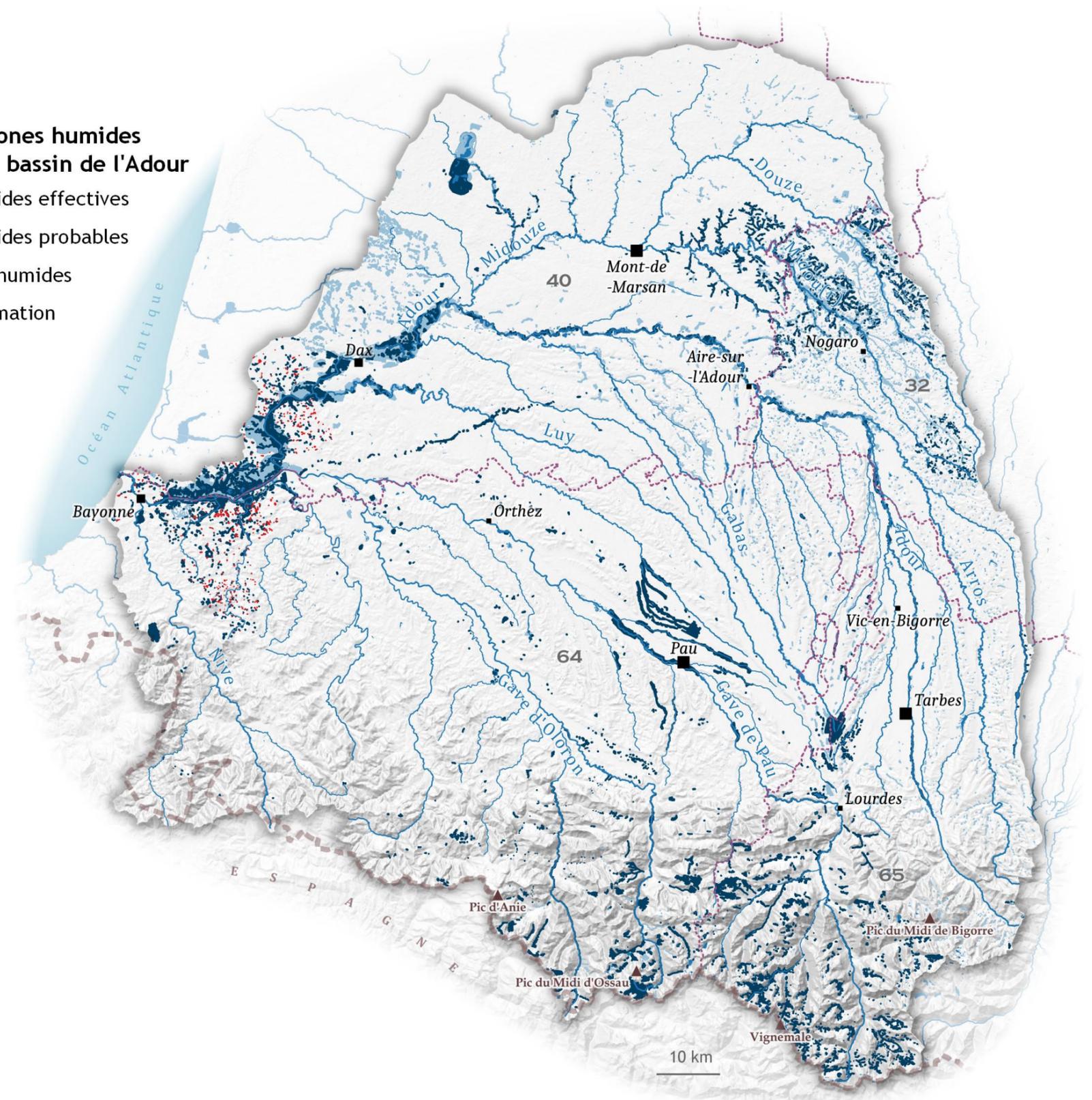
Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr

www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Données ZH effectives et potentielles

Les données zones humides connues sur le bassin de l'Adour

- Zones humides effectives
- Zones humides probables
- Zones non humides
- Pas d'information

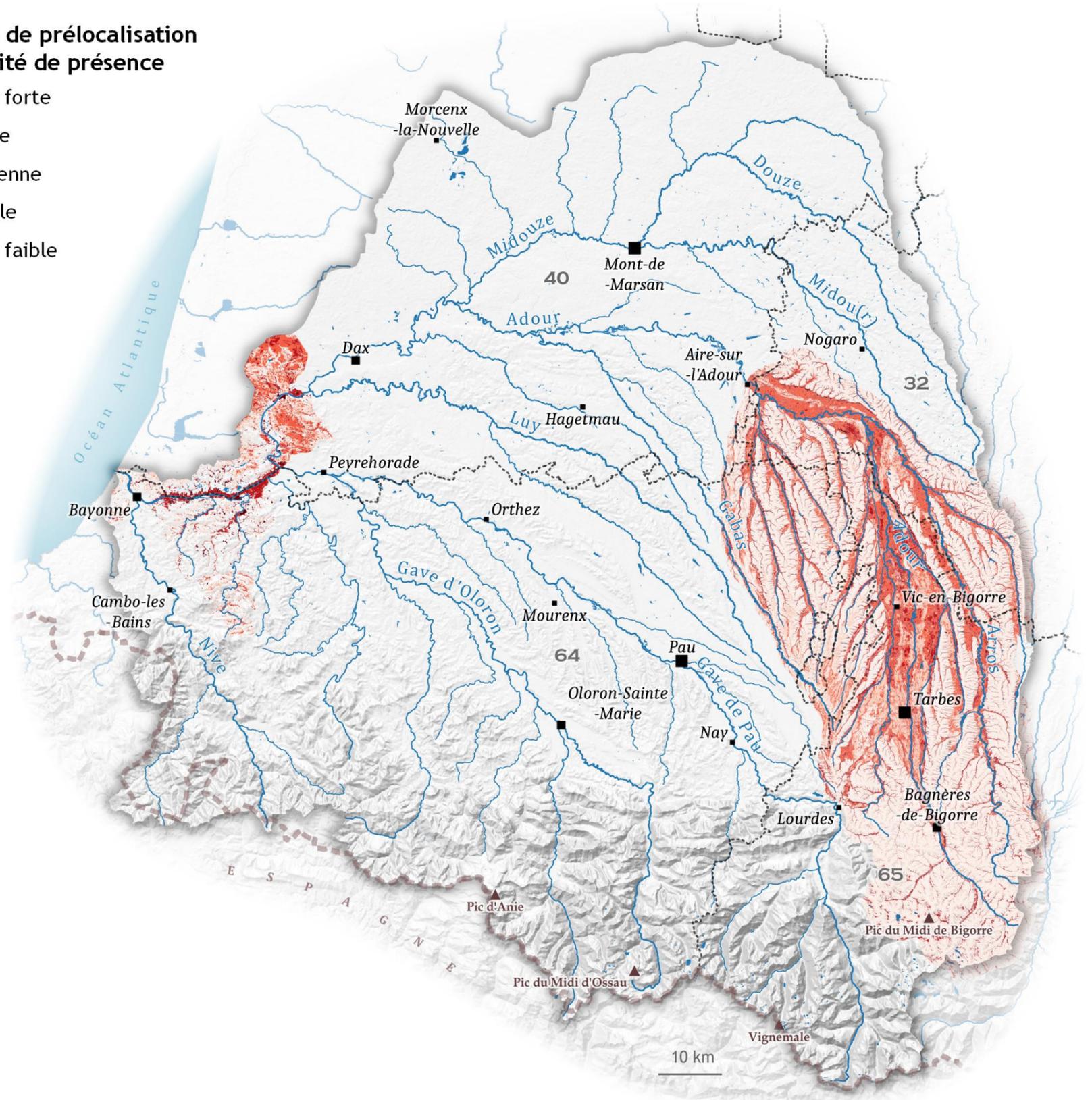


Connaissance des zones humides du bassin de l'Adour

Données de prélocalisation Zonages de probabilités différentes de présence de ZH

Données de prélocalisation
Probabilité de présence

- Très forte
- Forte
- Moyenne
- Faible
- Très faible



Projets portés par les collectivités du territoire

Etude en cours : ●

- * SM Adour amont : prélocalisation terminée ; inventaires à déployer progressivement en lien avec les EPCI > en cours sur CC nord est Béarn ; BE Element 5
- * SM Gabas Louts Bahus : prélocalisation en cours
- * Agglomération Pau Béarn Pyrénées : étude engagée : préloc, inventaire et hiérarchisation. BE Apex et TTI.
- * Agglomération de Mont de Marsan : étude engagée: préloc, inventaire et hiérarchisation. BE Element 5

En discussion : ●

- * Agglomération Pays Basque : discussion en cours
- * CC Vallée d'Ossau : prévu au budget mais pas encore de CCTP
- * SMGOAO : inventaire envisagé vallée de l'Escou avec le CEN
- * SIGOM : inventaire envisagé vallée du Saleys avec le CEN
- * CC Pays de Nay : démarche en régie ?

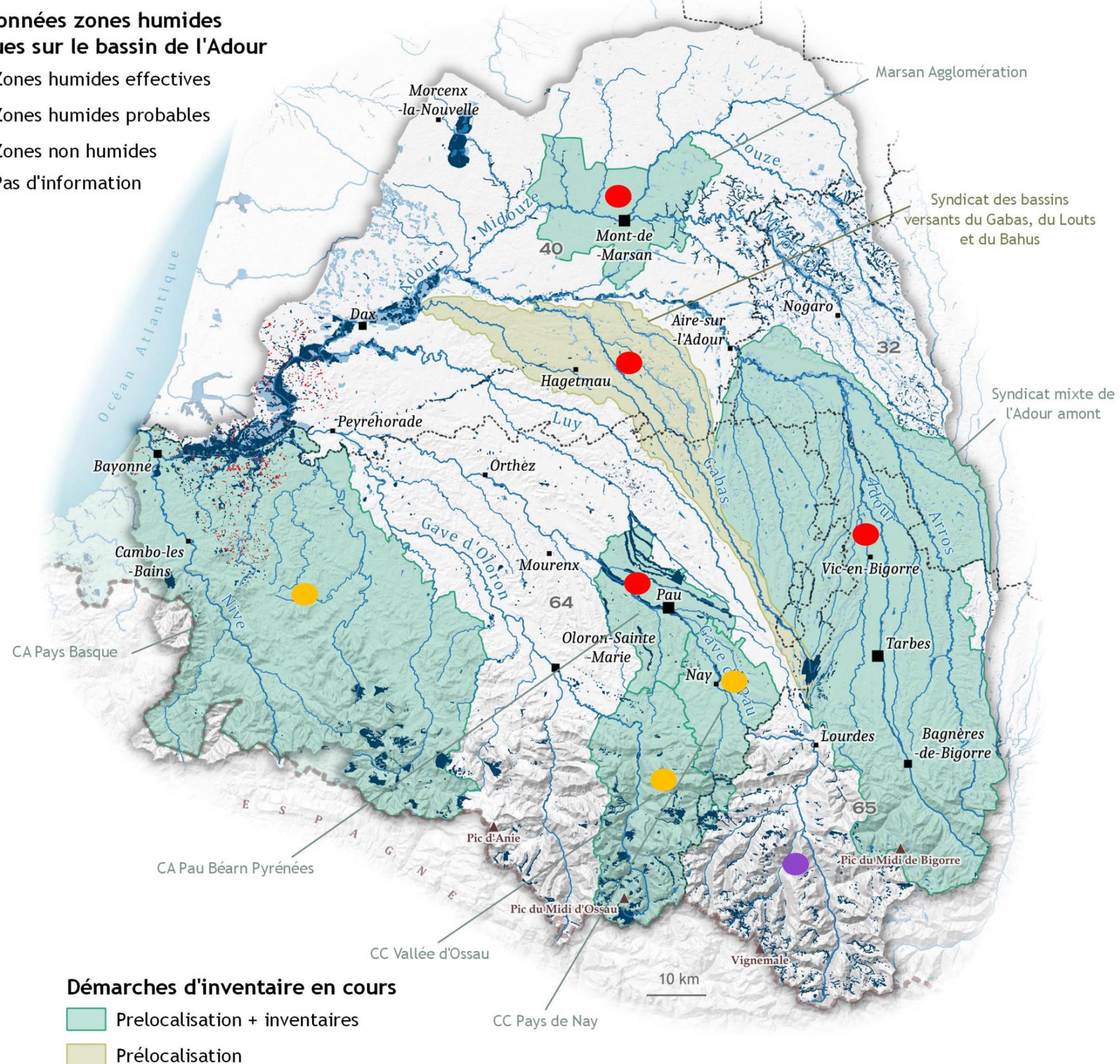
Autres démarches : ●

- * PLVG : intégration d'un volet ZH dans le cadre du prochain PPG ; étude stratégique engagée

+ étude Institution Adour à venir

Les données zones humides connues sur le bassin de l'Adour

- Zones humides effectives
- Zones humides probables
- Zones non humides
- Pas d'information



Démarches d'inventaire en cours

- Prélocalisation + inventaires
- Prélocalisation

En 2023 : cartographie nationale des zones humides



Travail et restitution 2023

Cartographie de prélocalisation des milieux humides - restitué

Cartographie de prélocalisation des zones humides (non seuillée et seuillée) - restitué

Travail sur les habitats sur 10 BV test - non encore valorisable, méthode à améliorer

Travail sur les fonctionnalités des ZH – très peu avancé

Restitution 2024 / 2025

Cartographie de prélocalisation améliorée

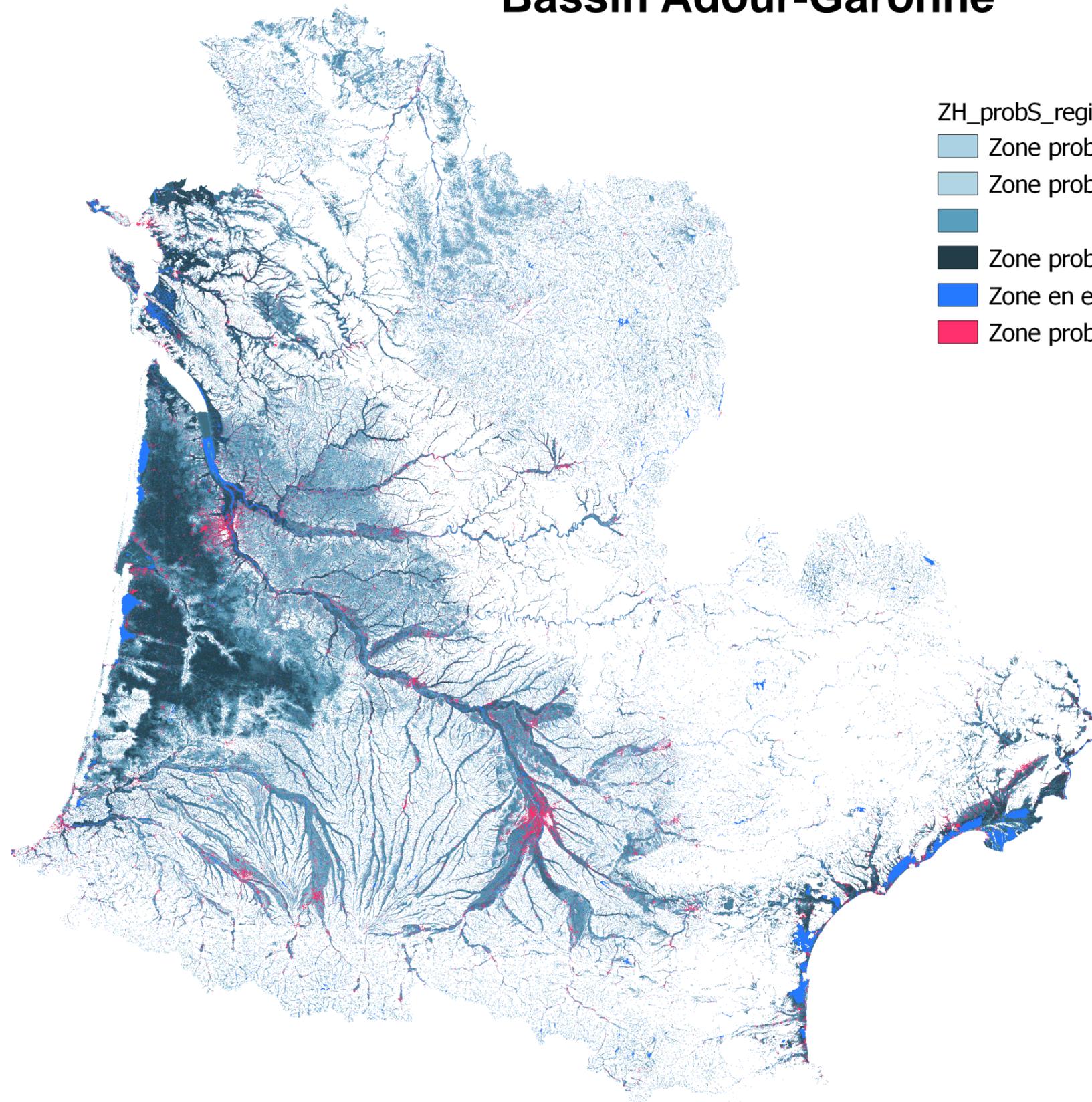
Cartographie des typologies de ZH (probabilité de type hydro-géo-morphologique (HGM) des ZH)

Creuser sur habitats et fonctionnalités...

Objectif à terme : prélocalisation + type HGM + habitats + indicateurs de fonctionnalité



Bassin Adour-Garonne



ZH_probS_region75

Zone probablement non humide

Zone probablement humide (probabilité assez forte)

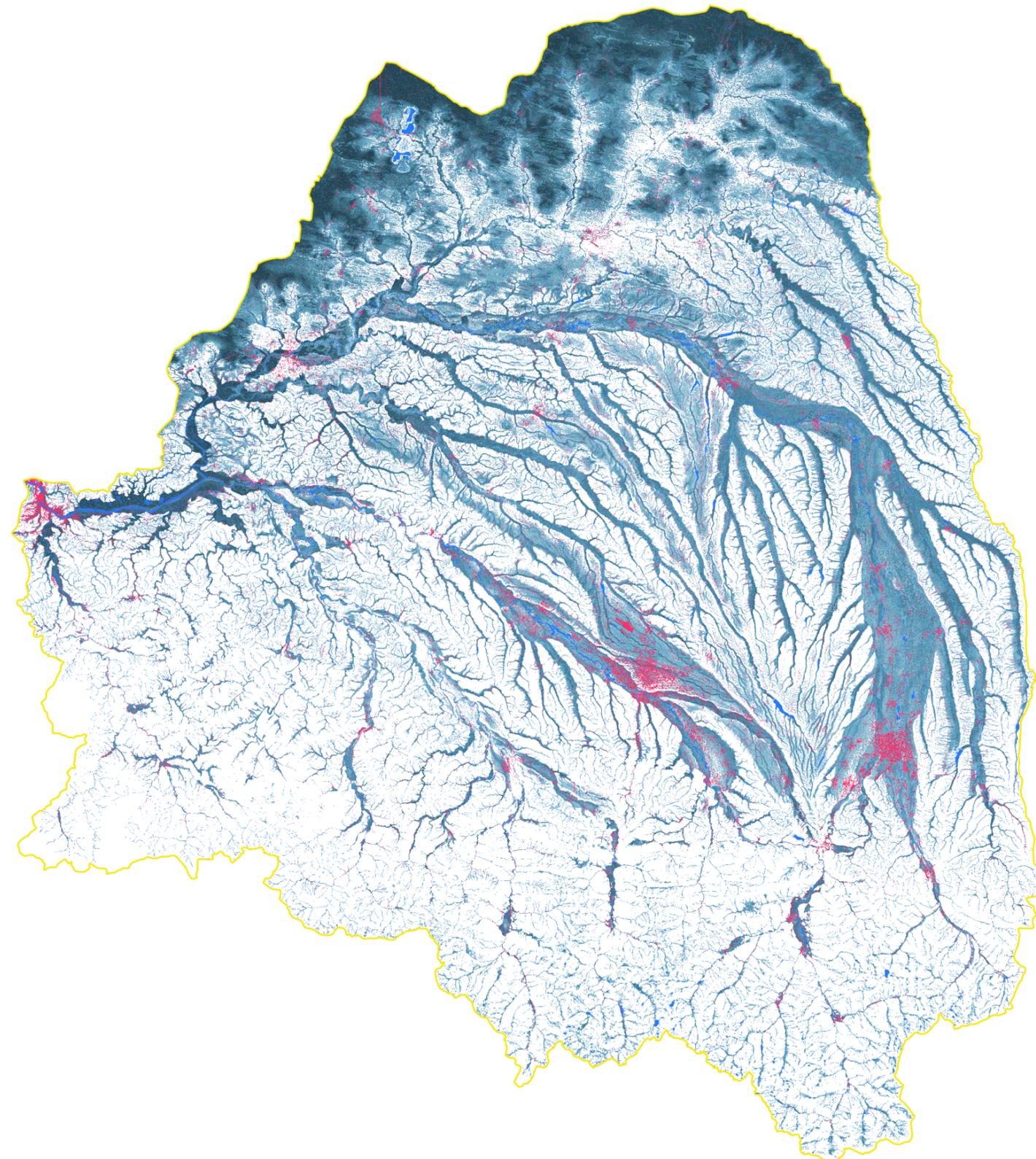


Zone probablement humide (probabilité très forte)

Zone en eau

Zone probablement humide artificialisée

Bassin Adour



ZH_probS_region75

-  Zone probablement non humide
-  Zone probablement humide (probabilité assez forte)
-  Zone probablement humide (probabilité très forte)
-  Zone en eau
-  Zone probablement humide artificialisée



Contribution de l'Institution Adour à la connaissance locale
→ Affinement de la prélocalisation des zones humides



Comparaison des méthodes de prélocalisation

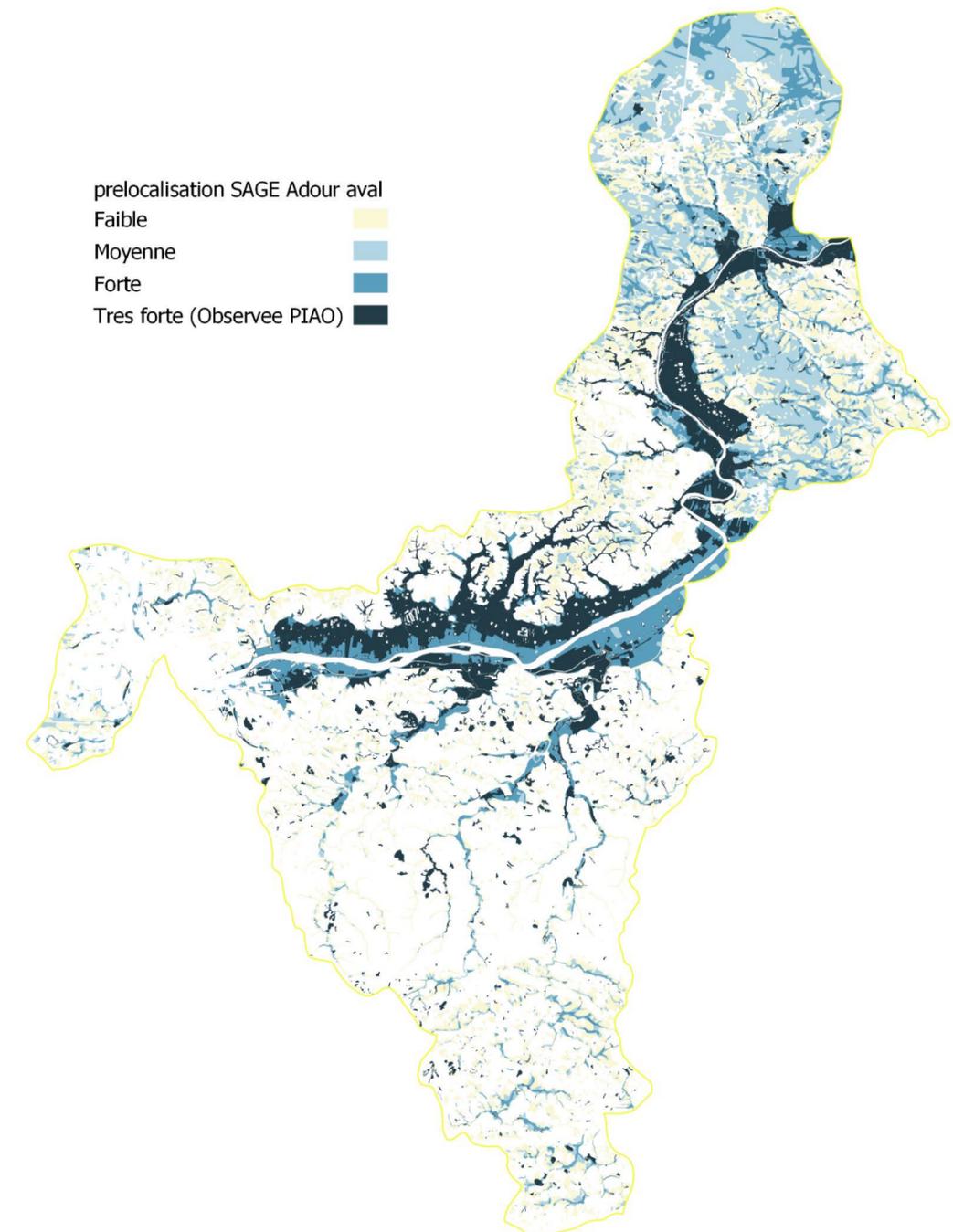
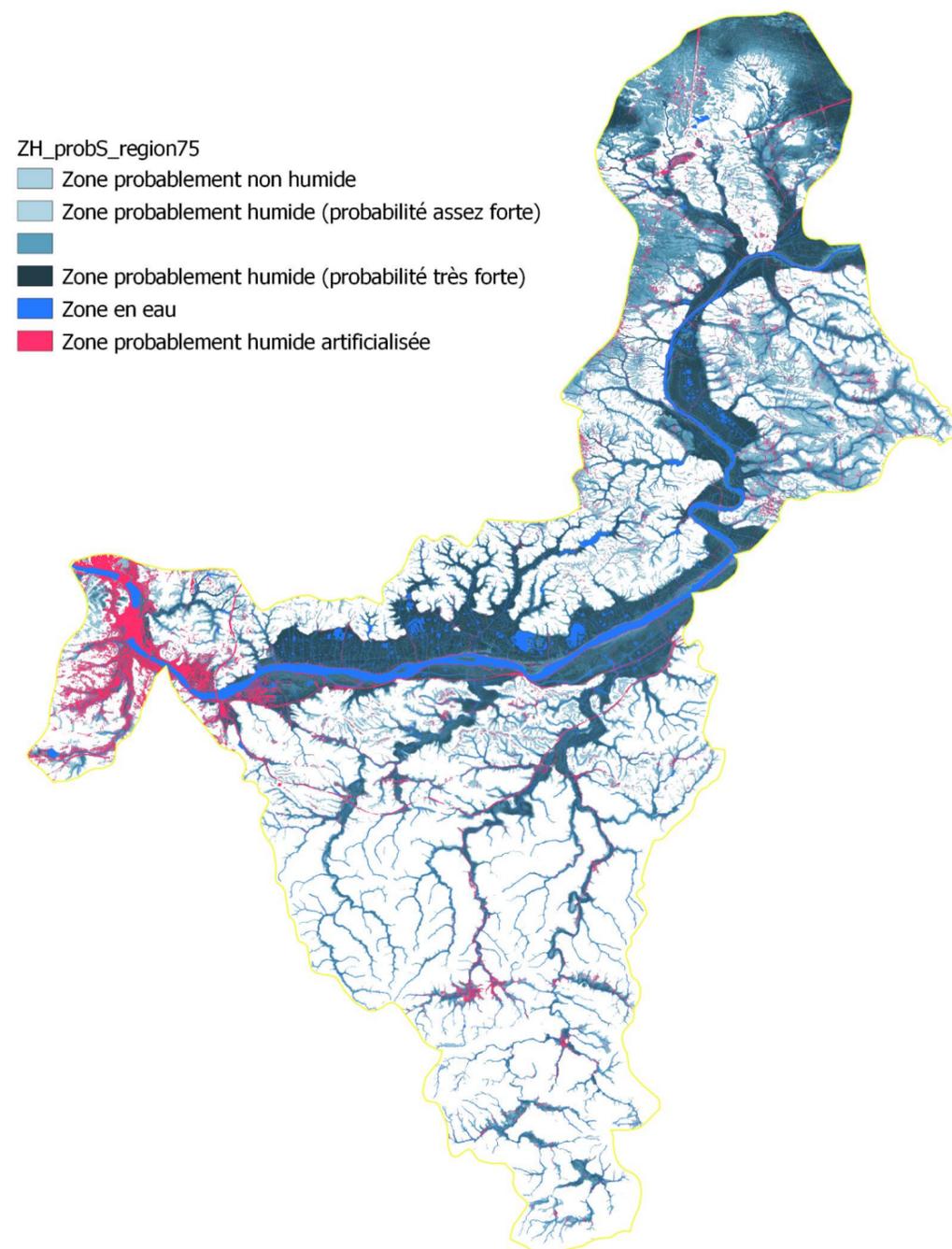
Carto nationale

Calculs numériques + données flore

Préloc SAGE

Calculs numériques + photointerprétation

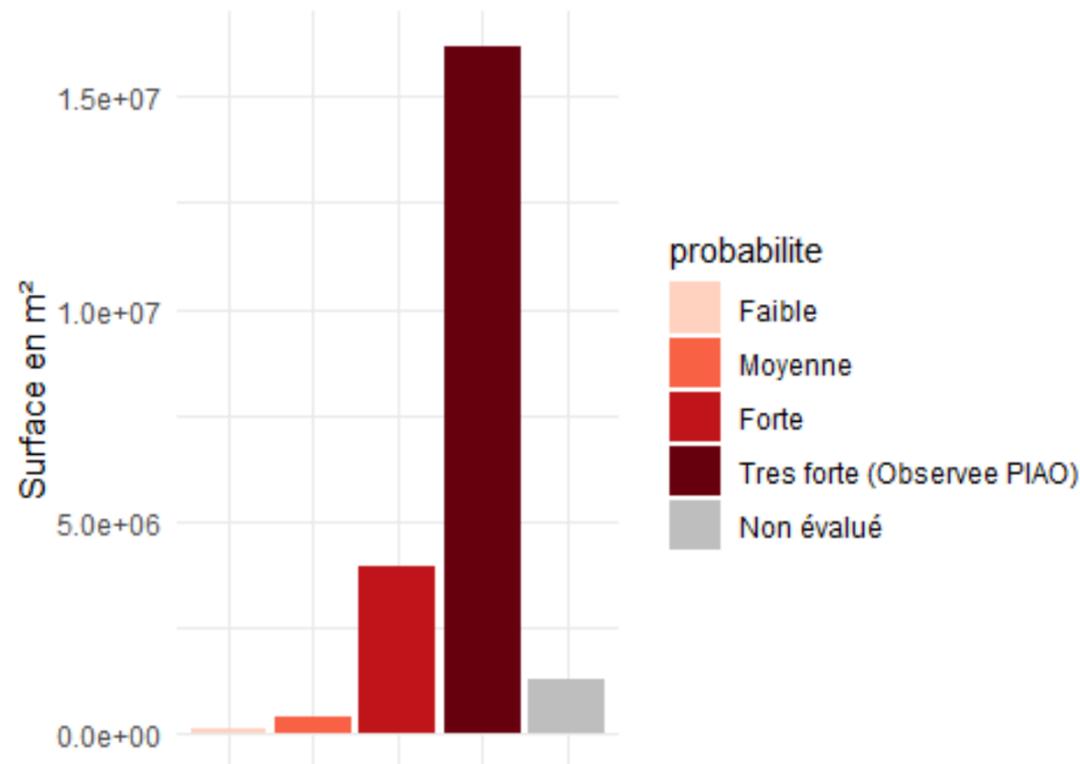
Périmètre du SAGE Adour aval



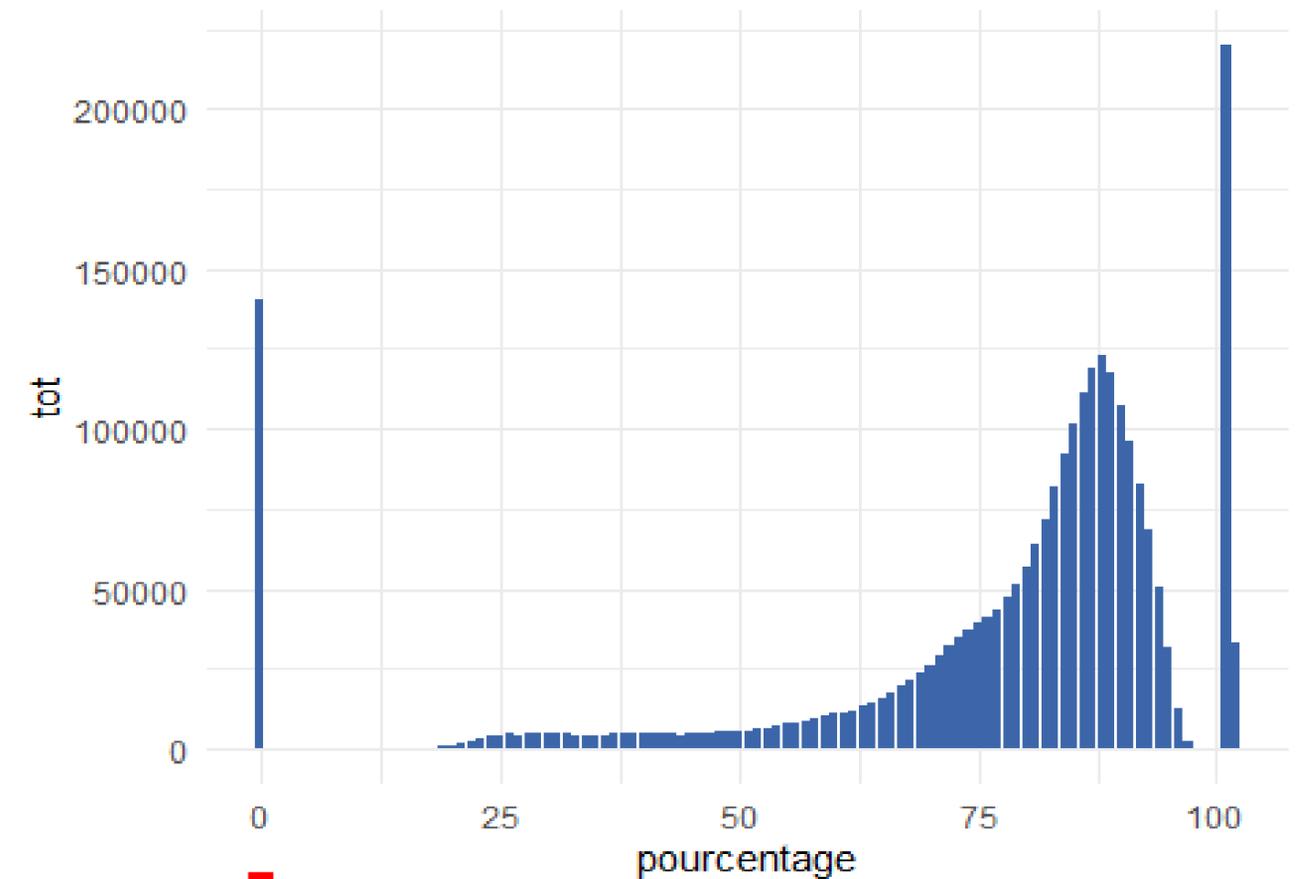
Comparaison des méthodes de prélocalisation

✓ Des nuances méthodo et de résultats, mais des résultats robustes dans les 2 cas

Que dit la prélocalisation SAGE des surfaces de ZHE ?



Que dit la prélocalisation nationale des surfaces de ZHE ?



Efficacité des 2 méthodes de prélocalisation

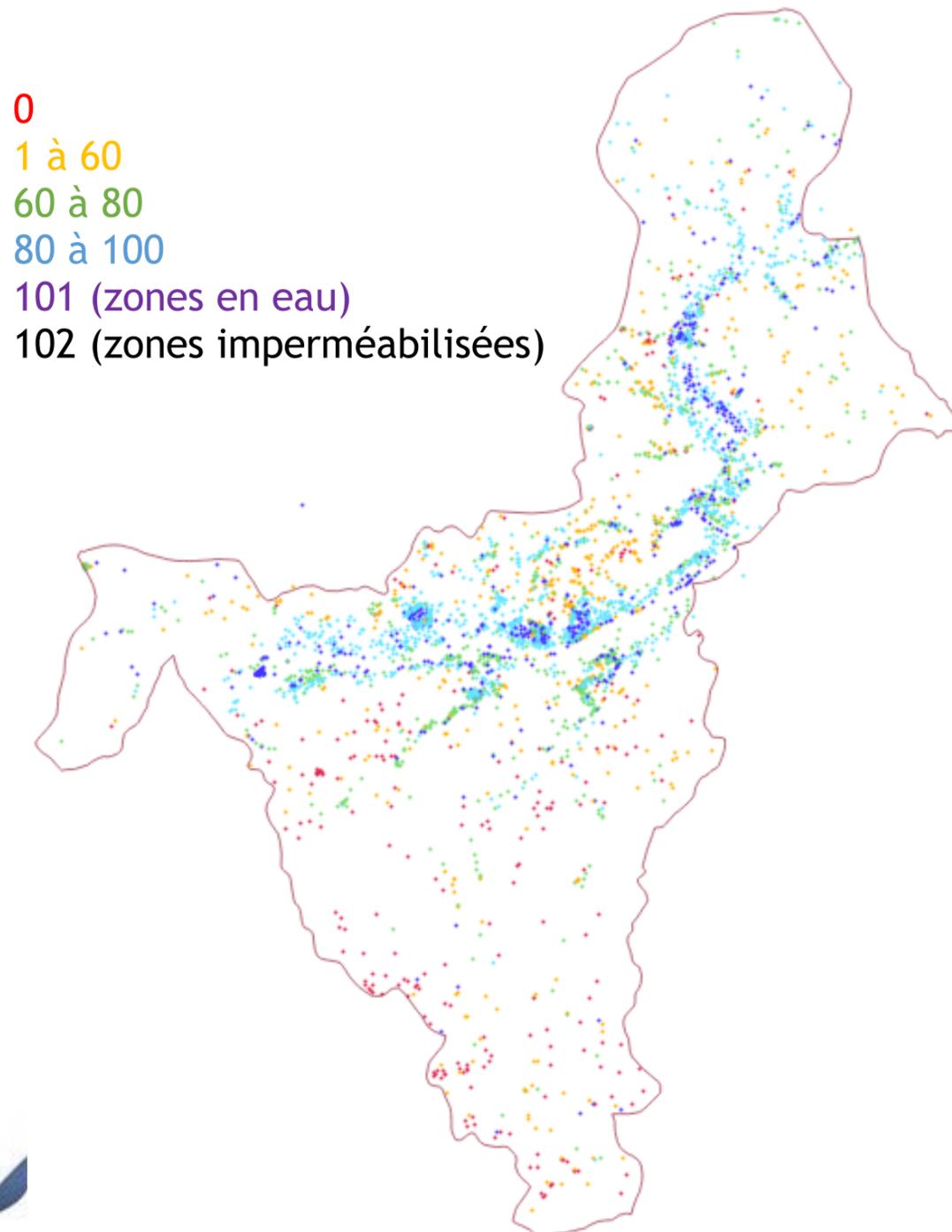
!\\ Faux négatifs = ZHE qui ont été classées en proba 0 par la préloc nationale



Comparaison des méthodes de prélocalisation

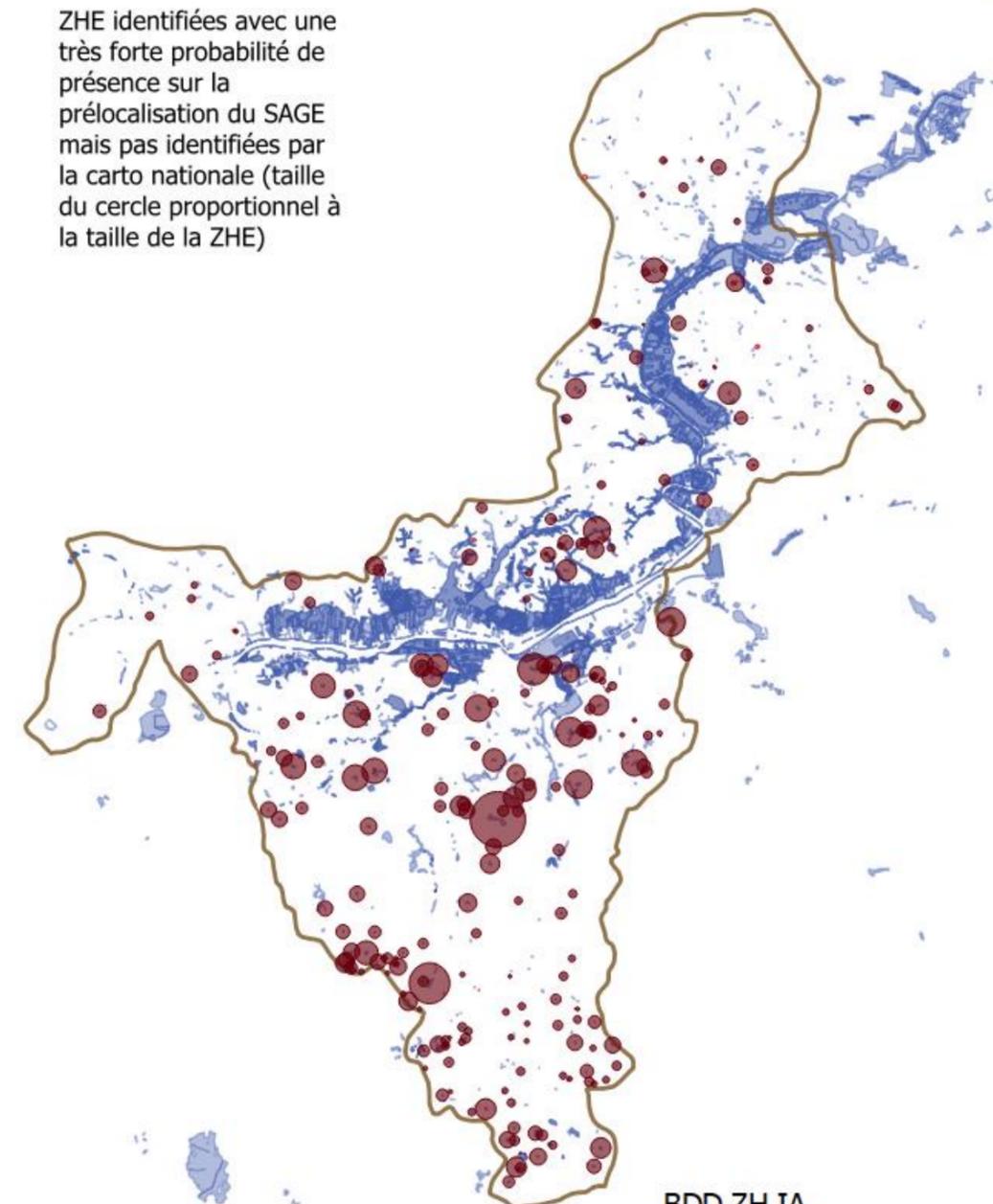
- ✓ La carto nationale repère moins bien les ZH en zone de pente, qui ont par contre été repérées par la préloc du SAGE, et notamment par la photointerprétation, ce qui a déclenché des inventaires et donc a permis de les confirmer en ZHE

Où sont les faux négatifs de la carto nationale?



Quelles zones humides ont été bien repérées par la préloc SAGE mais pas par la carto nationale ?

ZHE identifiées avec une très forte probabilité de présence sur la prélocalisation du SAGE mais pas identifiées par la carto nationale (taille du cercle proportionnel à la taille de la ZHE)

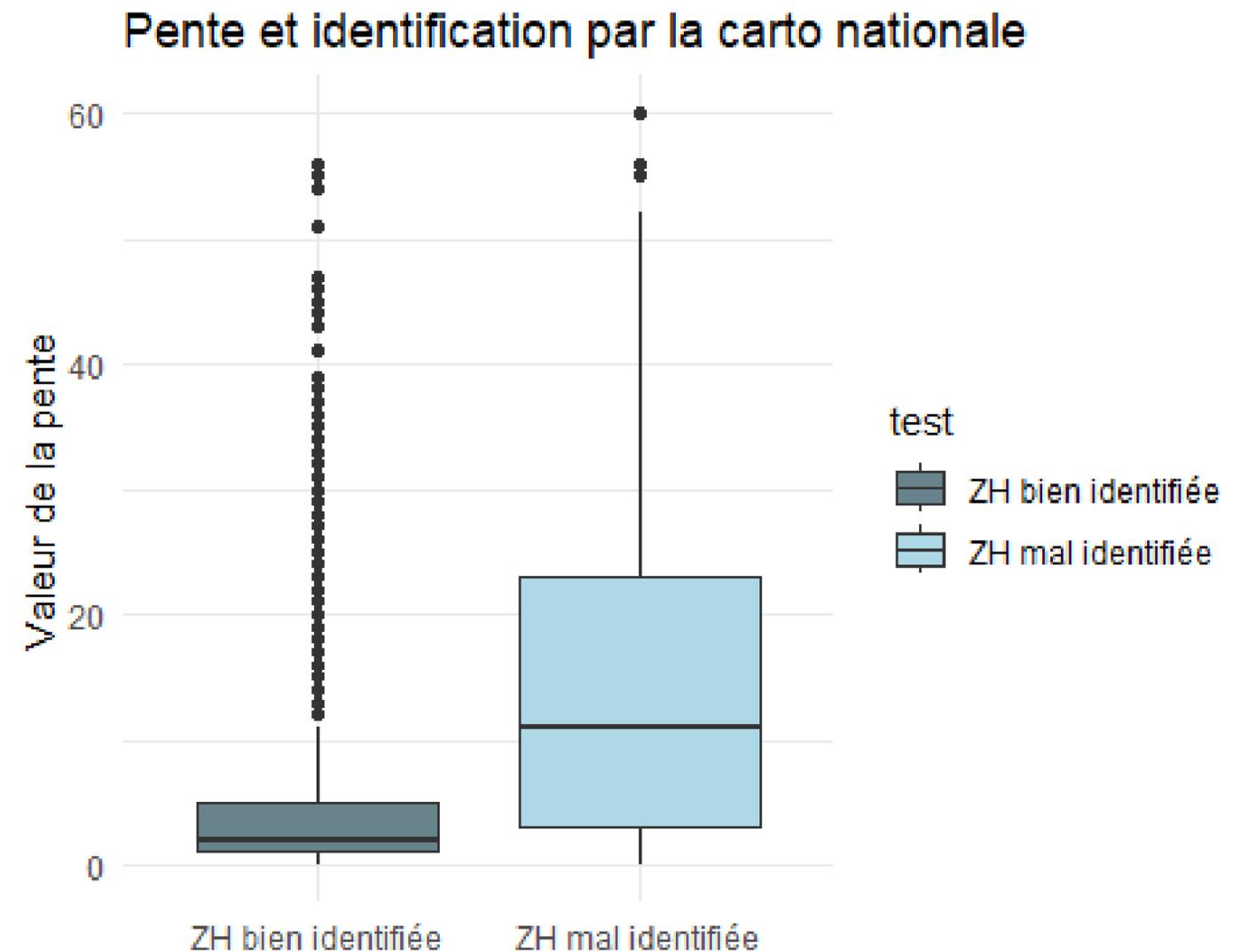


Comparaison des méthodes de prélocalisation

- ✓ La carto nationale repère moins bien les ZH en zone de pente, qui ont par contre été repérées par la préloc du SAGE, et notamment par la photointerprétation, ce qui a déclenché des inventaires et donc a permis de les confirmer en ZHE

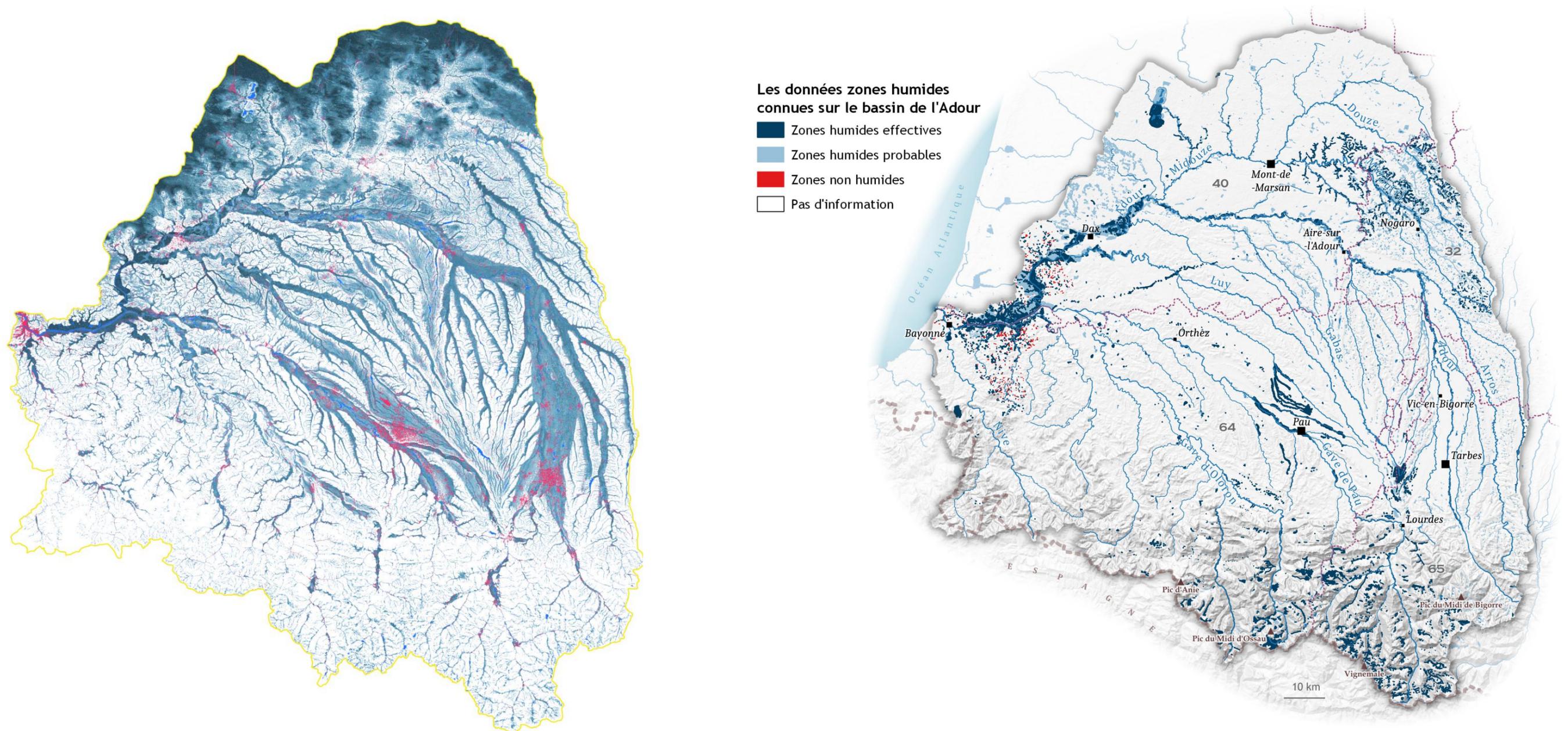
Est-ce que les ZHE non détectées par la carto nationale sont en secteur de forte pente ?

Les ZH qui sont bien identifiées sont souvent celles qui ont une pente faible alors que celles qui ne sont pas identifiées ont des pentes plus importantes.



Bassin versant de l'Adour

Comparaison de la prélocalisation nationale aux données de ZHE connues

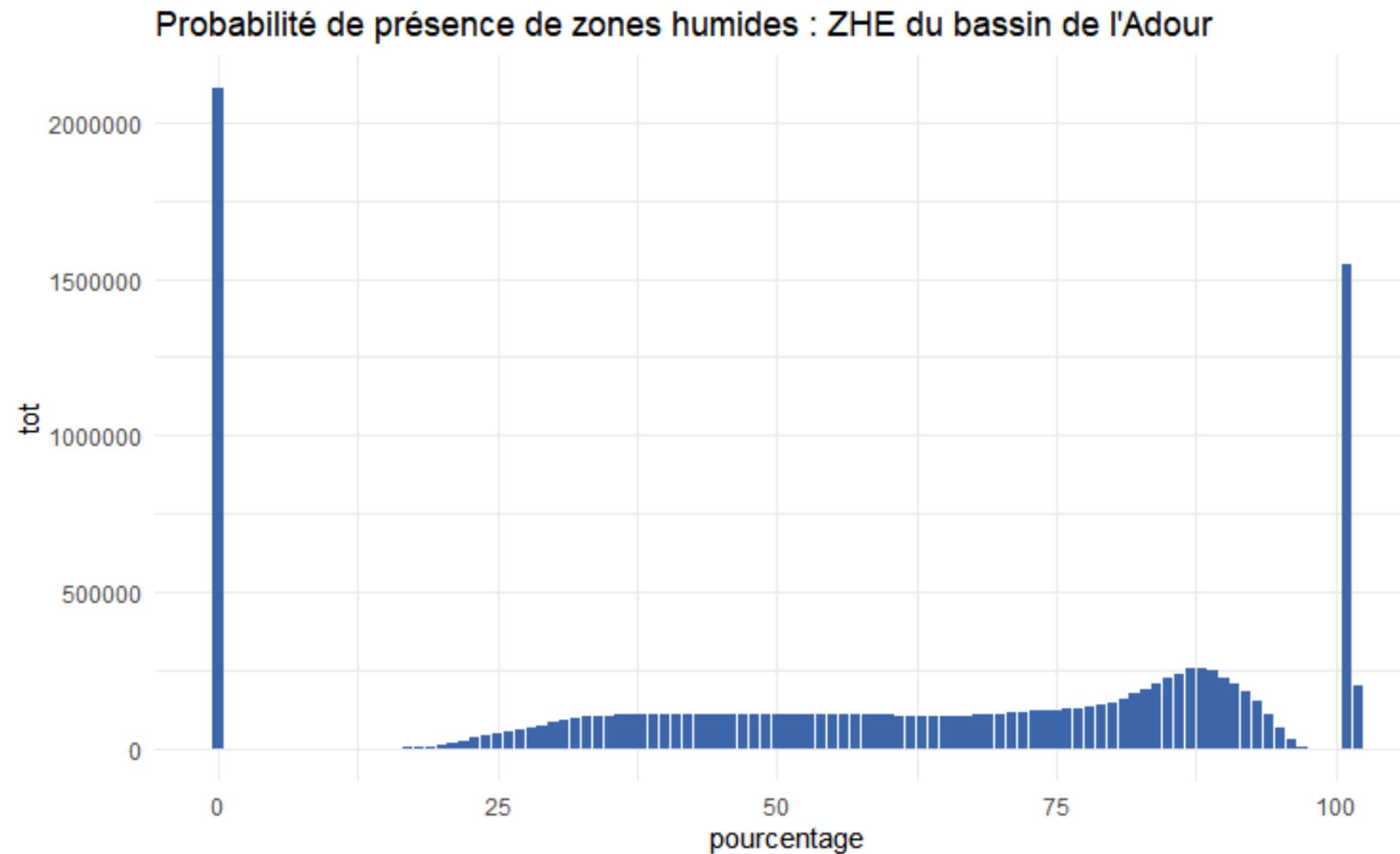


Sources : IGN (BDTOPO, BD CARTO), Copernicus Land Monitoring Service - EU-DEM
Réalisation : Institution Adour - Observatoire de l'eau - février 2023



Comparaison des méthodes de prélocalisation

Que dit la prélocalisation nationale des surfaces de ZHE ?

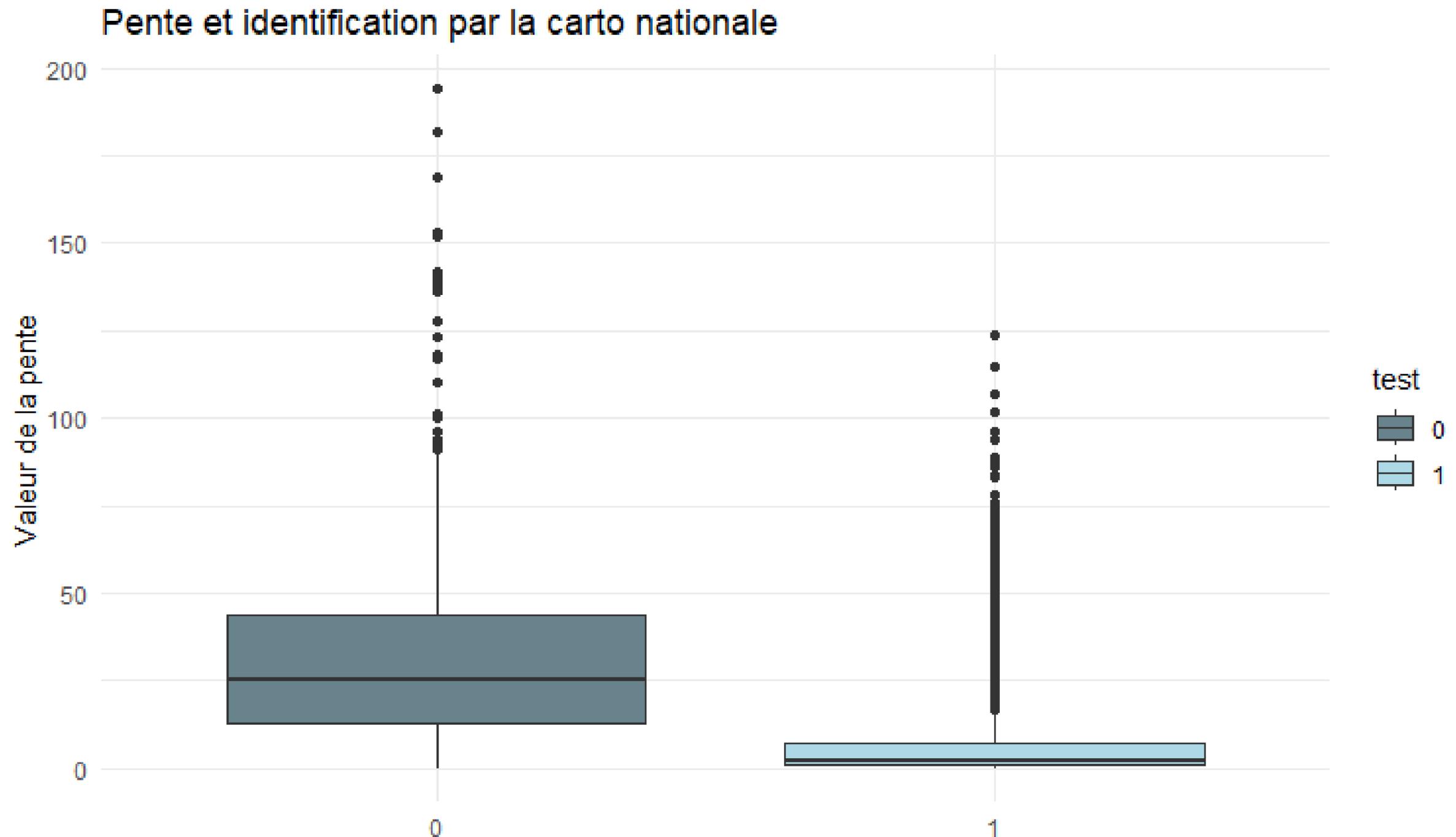


/!\ Faux négatifs = ZHE qui ont été classées en proba 0 par la préloc nationale



Comparaison des méthodes de prélocalisation

Est-ce que les ZHE non détectées par la carto nationale sont en secteur de forte pente ?



- ✓ Des nuances méthodo et de résultats, mais des résultats robustes dans les 2 cas

Quelle utilité à refaire une prélocalisation ?

- ✓ La carto nationale est peut être un peu plus efficace sur les secteurs de faible pente (globalement il est reconnu qu'elle surestime un peu, mais pour le coup, elle a mieux repéré certaines ZH qui avec la préloc SAGE étaient en proba moyenne)

Intérêt de s'appuyer sur la carto nationale

Limite à produire une 2^{nde} couche d'information qui sera un peu différente mais voulant dire la même chose

- ✓ La carto nationale repère moins bien les ZH en zone de pente, qui ont par contre été repérées par la préloc du SAGE, et notamment par la photointerprétation, ce qui a déclenché des inventaires et donc a permis de les confirmer en ZHE

Gain d'un travail de photointerprétation uniquement, sur la base de la carto nationale, et sur des secteurs de forte pente (seuil et emprise géographique à déterminer)



Objectif : affiner l'information de prélocalisation

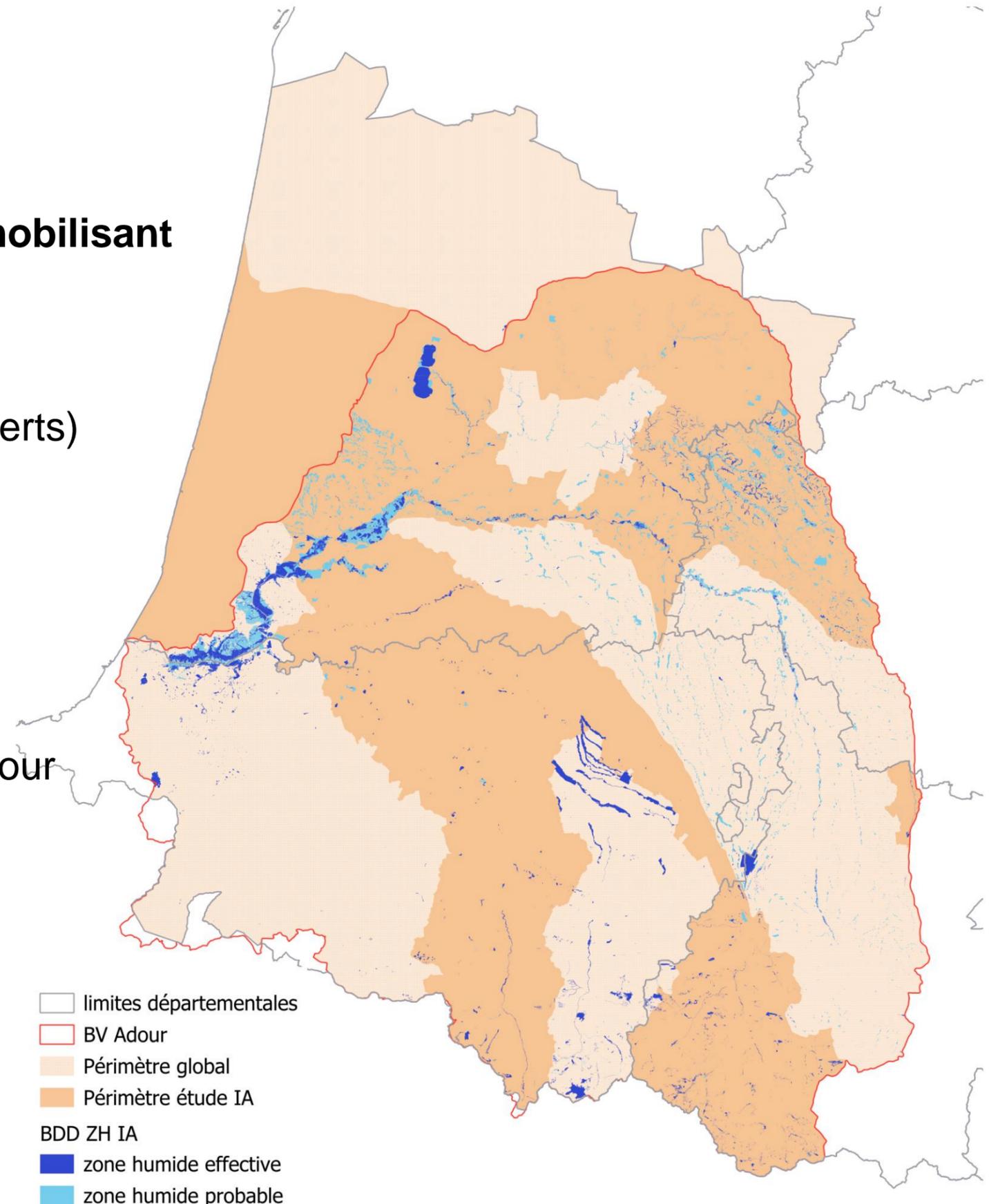
→ **Étude de prélocalisation selon une méthodologie mobilisant un travail de photo-interprétation**

Périmètre : BV Adour + Landes (hors territoires déjà couverts)
10 347 km²

Calendrier : engagement 2024 ; environ 18 mois

En cours :

- capitalisation des données 40 hors BV Adour et MAJ Adour
- Appel d'offres en cours ; sélection d'un prestataire



Poursuivre l'amélioration des connaissances et la capitalisation au sein de BDD centralisées :

- uniformisation de l'information de prélocalisation
- centralisation BDD Adour (et au-delà...)
- vers des inventaires ZH sur l'ensemble des territoires...

Poursuivre et consolider le déploiement d'une mission globale et d'une expertise sur les ZH au sein de l'EPTB à mettre au service des territoires du bassin de l'Adour (et au delà...) :

- suivre et accompagner les démarches menées localement ; coordonner les démarches à l'échelle de tout le bassin ; capitaliser, centraliser et valoriser la donnée utile
- pouvoir porter en lien avec les collectivités locales les démarches d'inventaires ; mise à disposition de l'ingénierie nécessaire ; mutualisation de moyens
- développer des sujets de travail utiles à l'ensemble du territoire et des acteurs locaux : accompagnement de porteurs de projets (LSE, docs d'urba, aménagements, etc.), compensation, intégration dans les plans de gestion, etc. ;
- développer des réseaux et groupes de travail entre acteurs intéressés/concernés ; relais au niveau des acteurs et réseaux régionaux/nationaux.



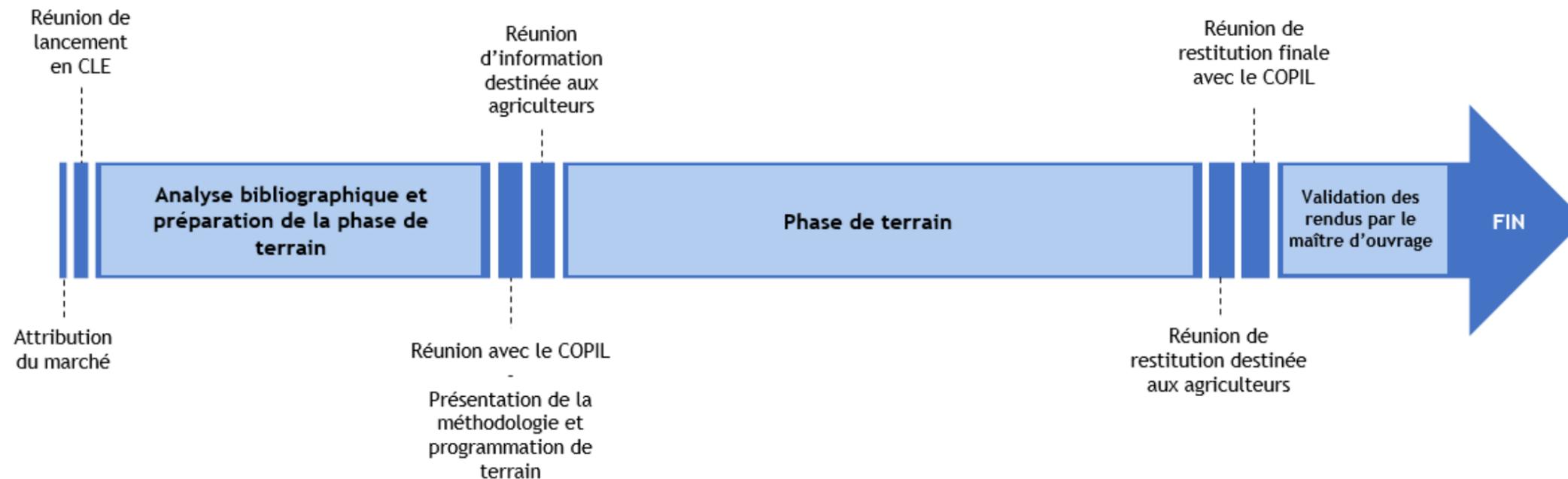
Perspectives du SAGE Adour aval pour la fin 2024

Axes de travail et pistes de réflexion

Perspectives 2024

Lancement et suivi de l'étude fossés/cours d'eau

- ◆ Monter le comité de pilotage de l'étude
- ◆ Maintenir le dialogue entre le prestataire, les partenaires et le maître d'ouvrage lors des phases clés et tout au long de l'étude



Perspectives 2024

Guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

Grandes thématiques du SAGE Adour aval

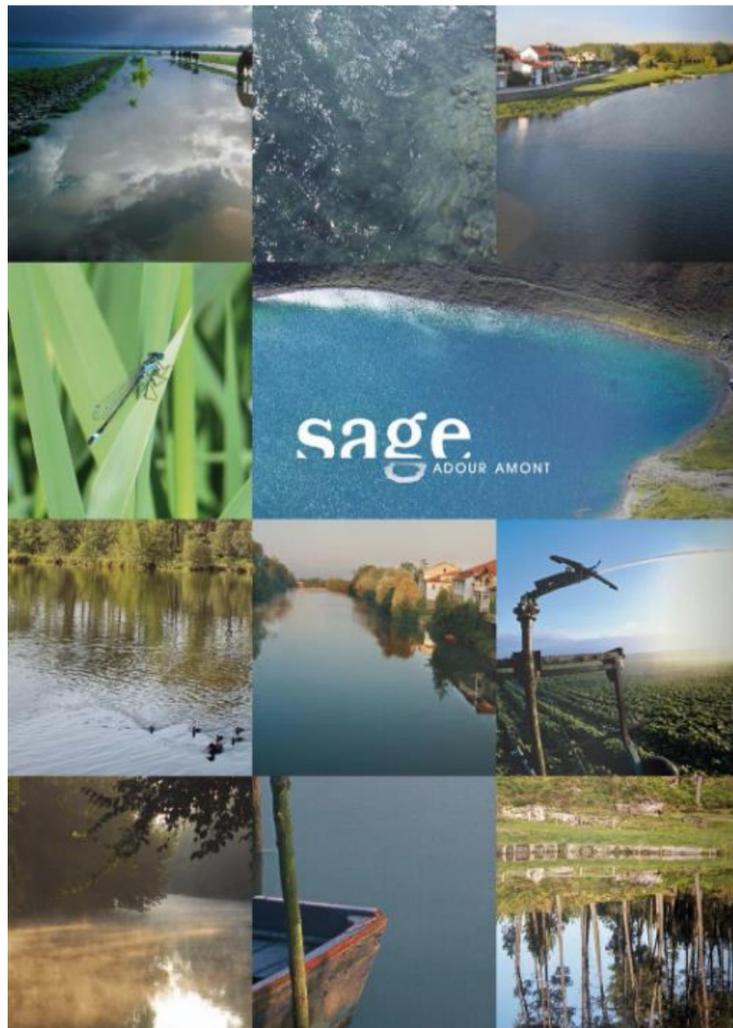
Eau potable	Assainissement	Ruissellement des eaux pluviales	Zones humides	Milieux naturels et aquatiques	Préventions des inondations	Changement climatique
-------------	----------------	----------------------------------	---------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------

- ◆ Sept grandes thématiques issues des différentes dispositions du plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE nécessitant une prise en compte dans les documents d'urbanisme

- ◆ Un tableau synthétique dans lequel les objectifs à remplir et les enjeux à prendre en compte pour garantir la compatibilité des différents documents composant le ScOT ou le PLUi (état initial de l'environnement, projet d'aménagement et de développement durable) avec le SAGE a été élaboré

Perspectives 2024

Guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE



PRISE EN COMPTE DU SAGE ADOUR AMONT

PAGE 11

INTRODUCTION ET OBJECTIFS

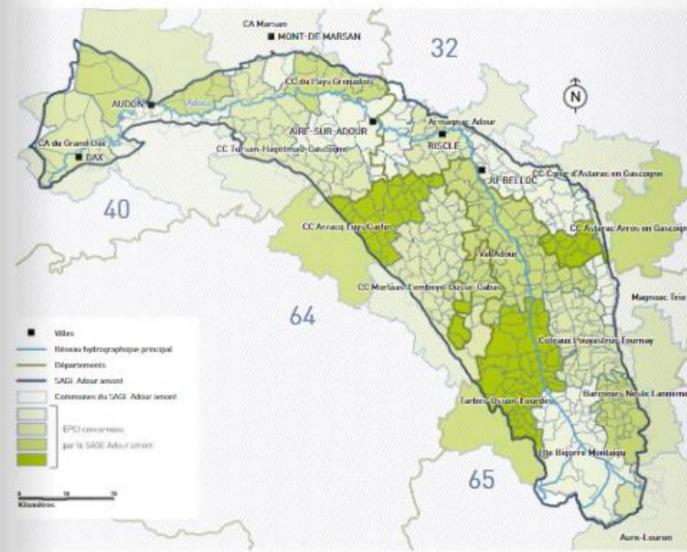
Le SAGE Adour amont a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 19 mars 2015.

Depuis, les documents d'urbanisme (carte communale, POS, PLU, PLU, SCo) doivent être rendus compatibles (L. 131-1 du Code de l'urbanisme) avec les objectifs du SAGE. Et certaines dispositions nécessitent une attention particulière.

Ce guide méthodologique a pour objectif de permettre à l'ensemble des collectivités de mieux appréhender la prise en compte du domaine de l'eau dans la planification urbaine, en particulier au travers des enjeux du SAGE Adour amont. Il vise également à faciliter le travail des services instructeurs pour vérifier la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Adour amont.

COLLECTIVITÉS CONCERNÉES PAR LE SAGE ADOUR AMONT

Le territoire du SAGE Adour amont regroupe 488 communes (cf. annexe 1), soit 20 EPCI, sur le bassin de l'Adour, de ses sources à la confluence avec les Lays, en excluant le bassin de la Loue et de la Midouze.



Source : IMA, Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour
AUTEUR INSTITUTION ADOUR

Carte des EPCI et communes sur le périmètre du SAGE Adour amont

PRISE EN COMPTE DU SAGE ADOUR AMONT

PAGE 16

AXE 1

SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MON TERRITOIRE

Pour prévoir son développement territorial, la collectivité doit assurer la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable, dont elle est responsable. La détérioration de la qualité des eaux brutes ne saurait se traduire par une augmentation illimitée des coûts de traitement.

Il convient donc de protéger quantitativement et qualitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable.



1.1. RÉALISER L'ENSEMBLE DES PROCÉDURES DE PROTECTION DES CAPTAGES, FORAGES ET PRISES D'EAU SUPERFICIELLE

La procédure de délimitation des périmètres de protection des captages est définie par l'article L. 1321-2 du Code de la santé publique. Ils sont obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation. Les périmètres de protection de captage sont d'ailleurs une servitude d'utilité publique. A ce titre, ils doivent figurer dans les annexes du document d'urbanisme (art. L.151-43 du Code de l'urbanisme).

CE QUE DIT LE SAGE ADOUR AMONT (DISPOSITION 1.1)

Les auteurs des documents d'urbanisme (SCo, PLU, carte communale) veilleront à l'intégration des périmètres de protection des captages alimentaires en eau potable au sein des documents d'urbanisme, afin d'assurer la préservation de la qualité de l'eau, du sol et du sous sol, ainsi que la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature. Une priorité sera accordée au secteur de la nappe alluviale de l'Adour (masse d'eau DCE « Alluvions de l'Adour et de l'Échez, l'Arros, la Midouze et la Nive », code FRF6028).

Les périmètres de protection de captage sont-ils connus et identifiés sur le territoire ?
Ai-je prévu de récupérer cette donnée auprès de l'agence régionale de santé ?
Le document d'urbanisme préserve/protège-t-il ces périmètres ?

PRISE EN COMPTE DU SAGE ADOUR AMONT

PAGE 17

ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA COMPATIBILITÉ AVEC LE SAGE

- × OBJECTIFS À ATTEINDRE
Préservation durable de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol. Prévention des pollutions et des nuisances de toute nature.
- × ÉLÉMENT À INTÉGRER
Périmètres de protection de captage.
- × PROPOSITIONS DE MOYENS POUR Y PARVENIR

Rapport de présentation	Identifier les captages et les périmètres de protection de captage du territoire (données disponibles auprès de l'ARS)
Orientations et d'objectifs	Préserver durablement de la ressource en eau potable (qualité de l'eau, du sol, du sous-sol, prévention des pollutions et nuisances)
Zonage et règlement	Réaliser un classement des parcelles à minima en périmètre de protection immédiate des captages grâce à un zonage adapté (ex : zone N) ou en emplacements réservés. Le classement choisi doit permettre de préserver durablement la ressource en eau potable.
Annexes	Servitude d'utilité publique - périmètres de protection de captage

Exemple du SCoI de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes

Dans son document d'Orientations et d'Objectifs, le SCoI préconise de protéger la ressource en eau potable en réponse aux besoins de la population résidente et estivale en :

- assurant, dans les documents d'urbanisme, la protection réglementaire des points de captage d'eau potable,
- prenant en compte les aires d'alimentation des captages

et adaptant les conditions de développement sur ces aires au niveau de vulnérabilité de la ressource.

Il demande à ce que soient précisées les conditions d'usage des sols en fonction de la sensibilité et de la proximité des captages. En cas de conflits d'usage, il rappelle que la préservation de l'alimentation en eau potable doit prévaloir. Enfin, il demande à rechercher de nouvelles zones de captages potentielles.



Exemple du guide de compatibilité réalisé dans le cadre du SAGE Adour amont

Perspectives 2024

Compensation des surfaces de zones humides détruites / surfaces agricoles

- ◆ Mettre en place un dispositif de dialogue territorial autour de ce sujet
- ◆ Dégager des pistes de réflexion, des enjeux
- ◆ Mobiliser les commissions thématiques du SAGE sur ce sujet



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
ADOUR AVAL

Merci de votre attention

Document rédigé et diffusé par Maxime DESCAMPS (animateur du SAGE Adour aval) le **2 juillet 2024**